



Orientations Budgétaires 2023

I. Table des matières

1)	LE BUDGET PRINCIPAL	8
1.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
2.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12
3.	EPARGNE	13
4.	ENDETTEMENT	14
2)	LES BUDGETS ANNEXES	17
3)	PPI 2020 - 2026	18
4)	STRUCTURE DES CHARGES DE PERSONNEL	19
1.	STRUCTURE DES EFFECTIFS	19
2.	DEPENSES DE PERSONNEL	21
3.	TEMPS DE TRAVAIL	21
4.	BILAN DE L'ANNEE 2022	21
5.	PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2023	24
I.	SAINT ANDRE UNE VILLE VERTE ET DURABLE	27
A.	LE PARC AUTO GREEN	27
B.	MAITRISER LES DEPENSES ENERGETIQUES, UN ENJEU LOCAL PRIORITAIRE 28	
C.	PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES	28
D.	TRAVAUX	28
E.	VERDISSEMENT DE L'ENSEMBLE DES PROJETS	33
F.	UN ENVIRONNEMENT URBAIN PLUS AGREABLE ET ATTIRANT	33
G.	PROJETS EDUCATIFS DE TERRITOIRE	33
II.	SAINT ANDRE UNE VILLE SOLIDAIRE	34
A.	L'EDUCATION DE TOUS SUR TOUS LES TEMPS	34
a)	L'ACCUEIL DE L'ENFANT	34
b)	L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE	34
B.	LE SPORT	36
a)	LA MODERNISATION DU PATRIMOINE SPORTIF DE LA VILLE	36
b)	LA CREATION D'ESPACE DEDIES A LA PRATIQUE LIBRE DANS LES QUARTERS	38
c)	L'ANIMATION, L'EDUCATION ET LA CITOYENNETE	38
d)	L'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DES STRUCTURES ASSOCIATIVES SPORTIVES	39
C.	LA CULTURE	39
a)	DEMOCRATISER L'OFFRE CULTURELLE	39
b)	DEVELOPPER L'EDUCATION ARTISTIQUE	40
c)	SOUTENIR LA CREATION CULTURELLE	40
d)	LUTTER CONTRE L'ILLETRISME ET LA FRACTURE NUMERIQUE	41

e)	PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL	41
f)	LE PROJET LA G'ART.....	42
D.	LA VIE ASSOCIATIVE.....	43
E.	ACTIONS SOCIALES ENVERS LA POPULATION	43
F.	L'HABITAT	47
III.	SAINT ANDRE UNE VILLE ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVE.....	51
A.	LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC.....	51
B.	AGRICULTURE	51
C.	VALORISATION DES FRICHES URBAINES	51
D.	COMMERCES ET CENTRE-VILLE	51
a)	NPNRU	51
b)	POURSUITE DES TRAVAUX EN LIEN AVEC LES PROJETS DU NPNRU	53
E.	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	53
F.	ANIMATIONS ECONOMIQUES	53
G.	ZONES D'ACTIVITES.....	53
IV.	SAINT ANDRE UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITE	55
A.	VERS DES SERVICES PUBLICS PLUS MODERNES	55
B.	VERS UNE POLITIQUE PLUS INCLUSIVE.....	58
C.	TENDRE VERS PLUS DE COHESION DES TERRITOIRES	59

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Le législateur a considéré que le DOB devait intervenir dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget.

La loi NOTRe prévoit, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et le département, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire qui doit comporter les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, cela dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. De plus, selon les dispositions du CGCT, le rapport se doit de comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte désormais la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait désormais l'objet d'une délibération spécifique.

Par ailleurs, le II de la loi 2018-32 de programmation des finances publiques a ajouté qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

En termes de publicité, le Rapport d'orientation budgétaire doit désormais être mis en ligne lorsqu'un site internet existe.

Orientations Budgétaires 2023

Après la tenue du conseil municipal dédié, le document est mis à disposition sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://www.saint-andre.re/>. Au-delà de ces obligations légales, le Débat d'Orientation Budgétaire apparaît comme un moment privilégié permettant au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets et des priorités définies pour les années à venir.

Il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.

CONTEXTE

L'année 2023, est une année centrale pour la mandature. Elle sera symbole de réalisations concrètes pour la population Saint-Andréenne. La commune, porte d'entrée de la microrégion Est se doit aujourd'hui de se façonner une image nouvelle et attractive. C'est un travail de fond qui a été entamé en 2020 et qui se poursuivra sur la mandature.

Les projets travaillés pendant ces deux dernières années peuvent désormais « *sortir de terre* » et devenir tangible pour la population. On dénombre des opérations d'envergure, publiques et privés concernant des secteurs multiples qui visent à faire de Saint-André une ville dynamique, moderne et développée.

Des projets d'investissements qui représentent globalement pas moins d'une trentaine de millions d'euros, financés en grande partie par les fonds européens, l'Etat, la Région (le programme React-EU, Plan de relance, ...) ainsi que le Département (PST).

Ces perspectives s'inscrivent dans un contexte contraint par la situation internationale, nationale, et locale.

Le Débat d'Orientations Budgétaires, permet à la collectivité de présenter ses objectifs stratégiques concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement d'investissement, tout en tenant compte des dispositions de la loi de finances, et des préconisations faites par la Chambre Régionale des Comptes de La Réunion.

LE CONTEXTE FINANCIER INTERNATIONAL & NATIONAL

Le Président de la République en s'adressant le jeudi 3 mars 2022 aux Français pour évoquer la situation en Ukraine : « ... la guerre en Ukraine allait avoir des conséquences concrètes sur la vie des citoyens ... », qualifiant cette situation de « *rupture* » et de « *changement d'époque* ». L'une des conséquences immédiates touchera l'approvisionnement en matières premières, qu'elles soient agricoles ou industrielles. En effet d'innombrables matières premières utilisées quotidiennement dans l'industrie et l'agriculture viennent en partie de Russie ou d'Ukraine, et ces approvisionnements vont être immanquablement impactés par la guerre, et les sanctions économiques ainsi que la *croissance seront également affectées*. Le cout de l'énergie et des produits pétroliers vont augmenter.

Du fait de l'insularité de La Réunion, cela aura des impacts directs sur la consommation, les marchés publics, la fiscalité et le pouvoir d'achat des ménages.

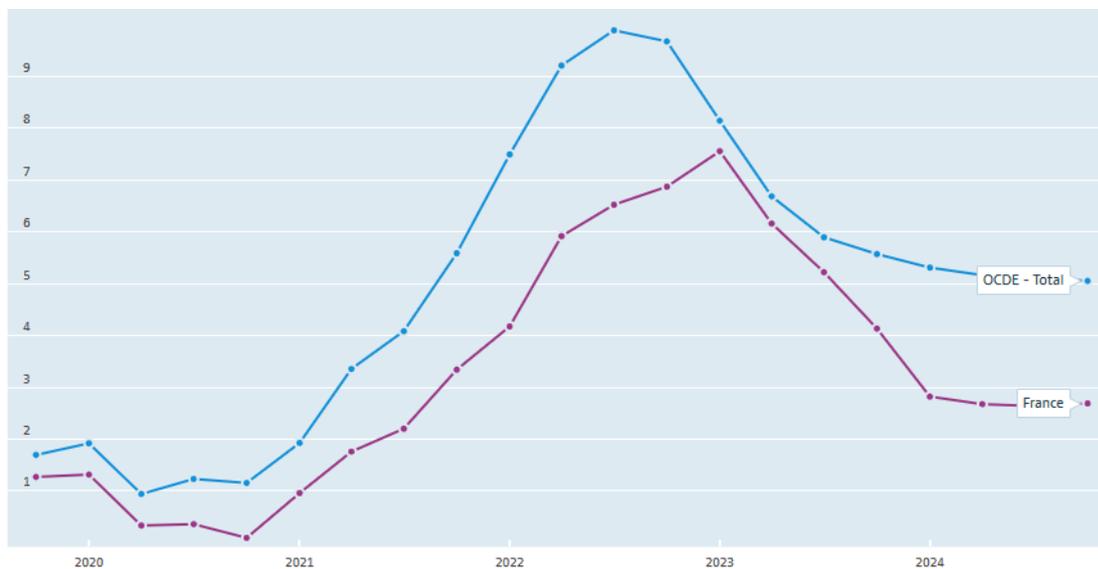
Malgré les incertitudes qui pèsent sur le contexte économique mondial, de la guerre en Ukraine, aux difficultés des partenaires commerciaux de la France, le ministère de l'économie des Finances prévoit une croissance positive en 2023, à hauteur de 1 %. L'estimation du gouvernement est contrastée par les prévisions d'organismes reconnus. En effet, elles sont supérieures à celles de la Banque de France, qui

Orientations Budgétaires 2023

s'attend à 0,8 % de croissance dans le meilleur des cas et plus probablement 0,5 %, ou encore à celle de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), qui table sur 0,6 %.

Un ralentissement de la croissance

L'inflation, impactée par le « choc énergétique » resterait élevée en France, mais déclinante. Elle atteindrait en moyenne 5,7% en 2023 (contre 5,9% en moyenne sur 2022) et 2,7% en 2024.



Source : OCDE (2023), Prévisions de l'inflation (indicateur). doi: 10.1787/26a989e9-fr (Consulté le 27 janvier 2023)

Un déficit public de 5 %

L'optimisme du gouvernement sur les prévisions de croissance alimente l'espoir d'un déficit contenu à 5 % du PIB. Selon les deux avis rendus par le **Haut Conseil des finances publiques (HCFP)**, cette prévision est « *un peu sous-estimée* » et témoigne d'un « *redressement des finances publiques qui s'annonce lent et très incertain en 2023* ».

« Bien que s'appuyant sur des hypothèses optimistes, le gouvernement prévoit pour 2023 une simple stabilité du déficit public effectif et une quasi-stabilité du ratio de dette. Le redressement des finances publiques s'annonce ainsi lent et très incertain en 2023 ».

Les principales dispositions de la loi de finances 2023

Malgré une situation économique incertaine, la loi du 30 décembre 2022 pour les finances 2023 prévoit une stabilisation des comptes publics :

- Bien que non-indexée sur l'inflation, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) augmente de 320 M€ en 2023, dont 90 M€, soit +3,5 % pour la Dotation de Solidarité Urbaine, 30 M€, soit +1,8 % pour la dotation d'intercommunalité et 200 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale.
- La suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour les entreprises sera effective sur deux ans à compter de 2023. Afin de compenser la perte de cette taxe, les Collectivités se verront attribuer une fraction de la TVA. Le montant de la compensation sera égal à la moyenne de CVAE de 2020 à 2022 plus ce qui aurait été perçu par la collectivité en 2023. Par la suite, cette compensation évoluera pour les départements ainsi que pour les communes et les EPCI. Pour ces dernières, il sera tenu compte de critères d'attractivité économique qui seront définis par un décret au cours de l'année.
- En matière d'innovation, un « fonds vert » a été créé et viendra soutenir les projets de transition écologique des Collectivités sur leur performance environnementale, les problématiques liées au

Orientations Budgétaires 2023

climat ainsi que l'amélioration du cadre de vie. Il est doté de 2 milliards d'euros dont 500 M€ pour 2023. Contrairement aux fonds nationaux, il quitte la logique des appels à projets. La porte d'entrée se fera sur « une démarche simplifiée » pour les collectivités via « l'aide aux territoires » (14 fiches sont actuellement à disposition).

Dans le même esprit, la loi de finances (article 198) impose un caractère écologique dans les projets de Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) instruits par le Préfet.

- La revalorisation des valeurs locatives est de 7,1% hors locaux à usage professionnel et commercial.
- L'intégration de la révision dans les bases d'imposition n'aura pas lieu avant 2028 (article 106).
- L'entrée en vigueur de l'actualisation des paramètres de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels est décalée de deux ans, de 2023 à 2025 (article 103).

LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL

Les moyens du « Fonds Outre-mer » seront abondés de 10 M€

Le « Fonds Outre-mer » piloté par l'AFD permet aux Collectivités de bénéficier d'un accompagnement dans l'ingénierie pour leurs projets structurants.

Le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) géré par le MEDETOM est stabilisé à 110 M€.

Il appartiendra à la Collectivité de répondre à l'appel à projet.

Par ailleurs, il a été inscrit dans la loi de finances pour les Outre-mer l'annonce d'un renforcement de l'accès au logement à hauteur de 243 M€ (d'autorisation d'engagement), dont 4 M€ pour la résorption de l'habitat insalubre.

Il est à noter que la loi de finances prévoit des dispositifs complémentaires pour les territoires ultramarins visant à renforcer la production agricole locale, soutenir l'emploi et aider les entreprises face à la hausse des coûts de l'énergie. Ces dispositions seront en compléments des mesures du droit commun.

Les collectivités territoriales tiennent compte évidemment de ce contexte conjoncturel au travers des adaptations marginales de la loi de Finances 2023, qui se présente davantage comme une transition.

LA GESTION DES RISQUES

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, également appelée « Sapin II » du nom du ministre des Finances et de l'Économie qui en est à l'origine, est en application. Elle renforce, entre autres, la réglementation en matière de lutte contre la corruption et divers manquements à la probité. Elle a été saluée comme un « changement de donne ».

Elle prévoit des sanctions administratives pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros pour les entreprises et EPIC entrant dans son champ d'application et 200 000 euros pour la personne physique visée.

Les collectivités publiques sont toutefois explicitement exclues du champ d'application de ces sanctions mais peuvent subir des conséquences : risque réputationnel, risque juridique (annulation des actes de la Collectivité), risque financier, risque pénal ou encore organisationnel (démission de l'élu ou du cadre territorial impliqué).

Orientations Budgétaires 2023

Les atteintes à la probité qui entrent dans le champ d'application de la loi Sapin sont plurielles : corruption, prise illégale d'intérêts, trafic d'influence, favoritisme etc..., qui restent des délits sanctionnés par la juridiction pénale.

Les collectivités ne peuvent rester inactives en la matière. De fait, l'Autorité Territoriale souhaite marquer son engagement dans la mise en œuvre d'une politique renforcée de lutte contre la corruption et divers manquements à la probité. Celle-ci visera à mettre en œuvre un dispositif de prévention et de conformité au cadre préconisé par l'Agence Française Anticorruption (AFA). Elle a élaboré des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les atteintes à la probité.

LE CONTROLE DE GESTION

Pour contribuer à la volonté de la Collectivité d'avoir une maîtrise de sa gestion, le Contrôle de gestion interviendra en 2023 dans le suivi de l'exécution budgétaire. Afin de poursuivre l'effort de gestion, des réunions périodiques avec les services seront programmées pour suivre les postes de dépense les plus importants ainsi que les recettes.

Dans le cadre de la gestion des risques, le Contrôle de gestion procèdera à une revue et à la formalisation de toutes les procédures de la Collectivité. Il accompagnera les services dans la définition ou la redéfinition des circuits, de leurs processus ainsi que dans leur formalisation.

1) LE BUDGET PRINCIPAL

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La collectivité se place dans un contexte où elle a été impactée par la crise sanitaire en 2020 et 2021 et doit maintenant faire face à la situation économique engendrée par la guerre en UKRAINE.

La Ville s'adapte :

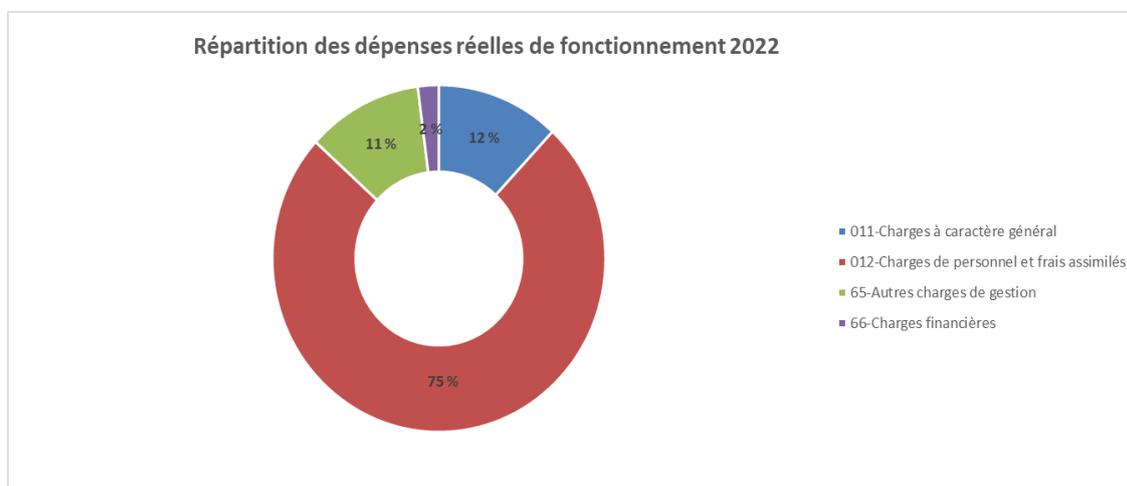
- A la hausse des prix des matières premières
- A la baisse des restrictions sanitaires qui a permis une reprise de l'activité événementielle.
- Aux mesures générales de l'Etat en matière de Ressources humaines.

La collectivité poursuivra le travail d'amélioration des procédures internes afin d'améliorer l'offre du service public ainsi que de prendre en compte des préconisations de régularités et de performances formulées par la Chambre Régionale de Comptes.

Les dépenses de fonctionnement

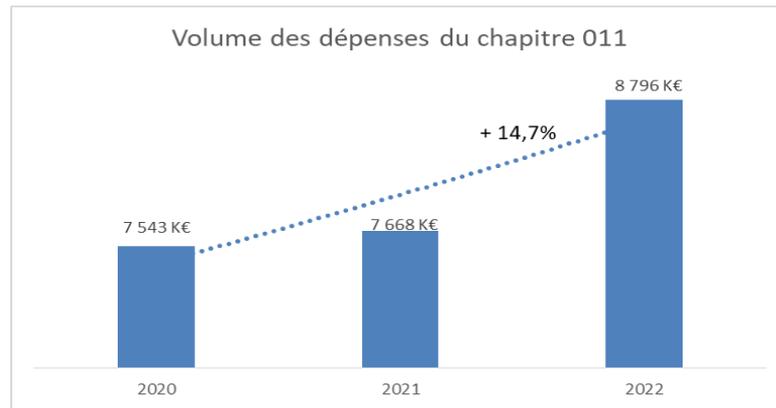
LIBELLE	CA 2020 (K€)	CA 2021 (K€)	Δ 2021/2020	CA PROVISoire 2022 (K€)	Δ 2022/2021	
011-Charges à caractère général	7 543,0	7 667,8	1,7 %	8 796,2	14,7 %	1 128,3
012-Charges de personnel et frais assimilés	49 704,4	50 907,1	2,4 %	55 069,6	8,2 %	4 162,6
014-Atténuation de produits	39,5	80,7	104,3 %	37,2	-53,9 %	- 43,5
65-Autres charges de gestion	8 740,9	8 924,7	2,1 %	8 269,3	-7,3 %	- 655,4
66-Charges financières	2 098,3	1 779,3	-15,2 %	1 496,0	-15,9 %	- 283,3
67-Charges exceptionnelles	2 506,8	760,5	-69,7 %	220,1	-71,1 %	- 540,4
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	70 632,9	70 120,1	-0,7 %	73 888,4	5,4 %	3 768,3

Le montant provisoire des dépenses réelles de fonctionnement du Compte Administratif 2022 est de 73 88 K€, soit une augmentation de 5.4 % par rapport à 2021, soit + 3 768 K€.



Orientations Budgétaires 2023

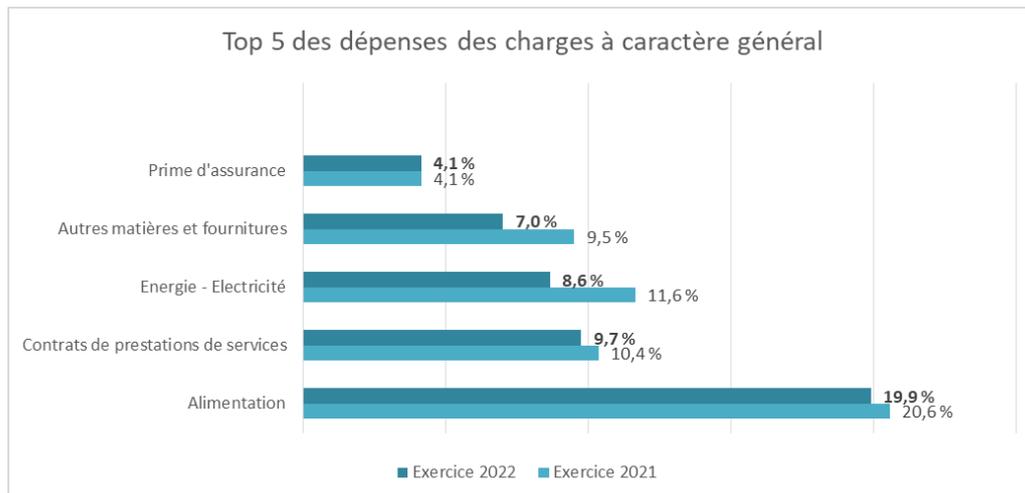
❖ Les charges à caractère général (chapitre 011)



Les charges à caractère général retracent l'ensemble des dépenses de fonctionnement des services de la collectivité. En 2022, il devrait s'élever à 8 796 K€, en hausse de 14.7% par rapport à 2021.

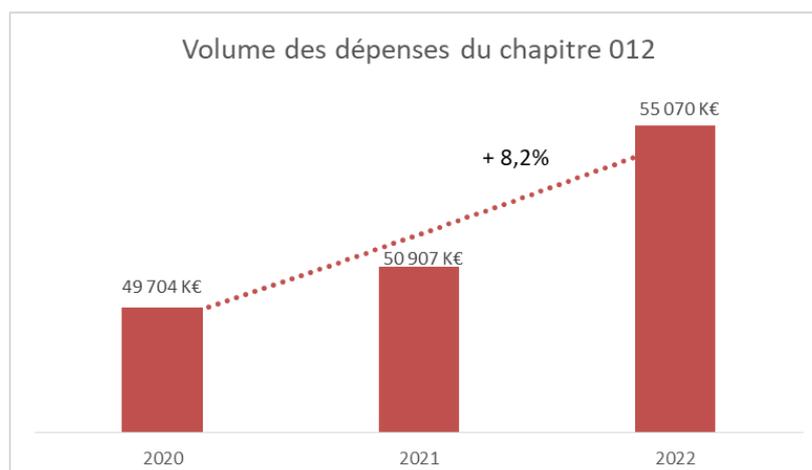
Cette hausse s'explique par l'inflation généralisée dû au contexte international ainsi que par la reprise de l'activité événementielle, après une période de 2 ans de restriction engendrée par la COVID.

Pour l'exercice budgétaire 2023, l'objectif est de contenir cette dépense à hauteur de 8.5 millions d'euros.



❖ Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Les charges de personnel ont connu une progression de 8.2 %, suite d'une part à l'application des mesures générales de l'Etat (revalorisation du SMIC, dégelé du pont d'indice), et d'autre part, à l'instauration des politiques de Ressources Humaines de la Collectivité (ticket restaurant, adhésion du CNAS, RIFSEEP)



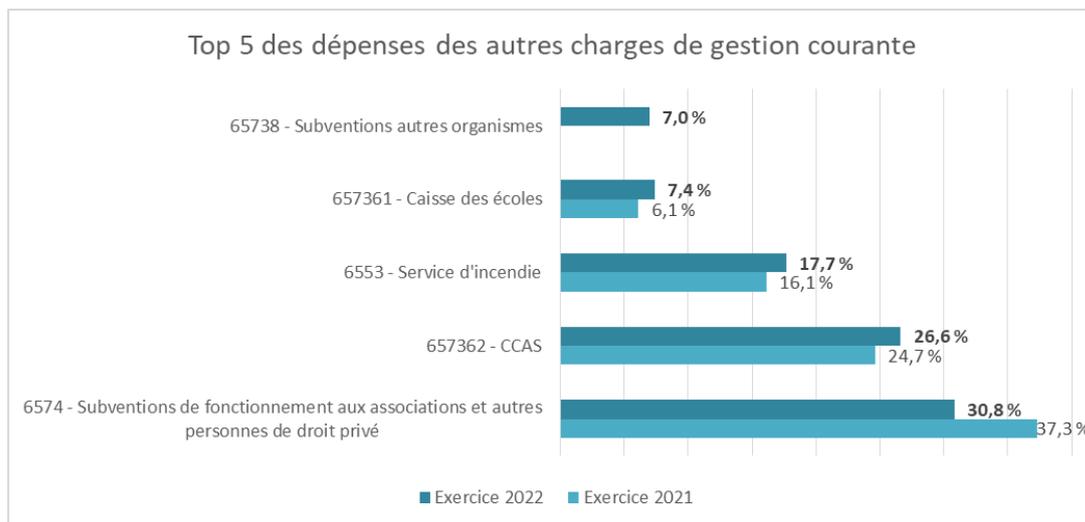
Orientations Budgétaires 2023

❖ Participations et subventions versées (chapitre 65)

En 2022, le niveau des charges de gestion courante affiche une diminution du niveau de réalisation qui se neutralise par la prise en compte des restes à réaliser. Le montant total s'élève à 8 836 K€.

- Versement des subventions aux associations : 2 550 K€
- Versement de la subvention CCAS : 2 200 K€
- Versement de la subvention Caisse des Ecoles : 610 K€
- Versement des subventions aux budgets annexes (ANRU II et COLOSSE) : 575 K€

Pour l'exercice budgétaire 2023, les montants affectés à ce chapitre reste identique à celui de 2022.



Les recettes de fonctionnement

LIBELLE	CA 2020 (K€)	CA 2021 (K€)	Δ 2021/2020	CA PROVISoire 2022 (K€)	Δ 2022/2021
013 Atténuation de charges (sauf icne)	576,4	710,0	23,2 %	681,2	-4,1 % - 28,8
70 Produits et taxes	1 992,4	2 192,1	10,0 %	2 275,8	3,8 % 83,7
73 Impôts et taxes	51 856,9	55 415,3	6,9 %	58 609,3	5,8 % 3 194,0
74 Dotations, participations	18 254,1	18 002,3	-1,4 %	18 284,4	1,6 % 282,1
75 Autres produits de gestion	630,4	359,1	-43,0 %	368,5	2,6 % 9,4
76 Produits financiers	481,2	391,1	-18,7 %	363,9	-7,0 % - 27,2
77 Produits exceptionnels	2 267,7	1 187,8	-47,6 %	1 855,6	56,2 % 667,8
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	76 059,0	78 257,8	2,9 %	82 438,7	5,3 % 4 180,9

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 5,3% entre l'exercice 2022 et 2021.

Chapitre 70 – Produits et taxes : ce poste de recette concerne principalement les produits liés à l'activité périscolaire, enfance, culturel. Le niveau de recette pour 2022 est de 2 275 K€ contre 2 192 K€ en 2021. Pour 2023, une prévision de croissance de 2 % est envisagée.

Chapitre 73 – impôts et taxes : le produit des impôts directs intègre la disparition intégrale de la taxe d'habitation, dorénavant, compensée par une dotation de l'Etat. Pour 2022, cette recette a été de 21 984 k contre 20 938 k soit une augmentation de 5 %. Pour 2023. Les produits devraient progresser en fonction de la revalorisation des valeurs locatives de 7.1 % soit, un montant de 23 544 K€.

Le produit de l'octroi de Mer a enregistré, pour 2022 un montant de 23 644 K€ contre, 21 624 K€ en 2021, soit une hausse de 9.3 %. Pour 2023, le montant notifié est de 24 339 K€ (une augmentation de 2.9 % par rapport à 2022)

Orientations Budgétaires 2023

Exercice budgétaire	OCTROI DE MER	EVOLUTION / ANNEE N-1
2014	16 518 832,00	3,80%
2015	17 058 897,00	3,27%
2016	17 254 115,00	1,14
2017	17 571 065,00	1,84
2018	18 575 463,94	5,72
2019	18 442 487,00	-0,72
2020	19 048 587,00	3,29
2021	21 630 478,00	13,55
2022	23 644 957,30	9,31
Montant prévisionnel 2023 notifié	24 339 748,80	2,94

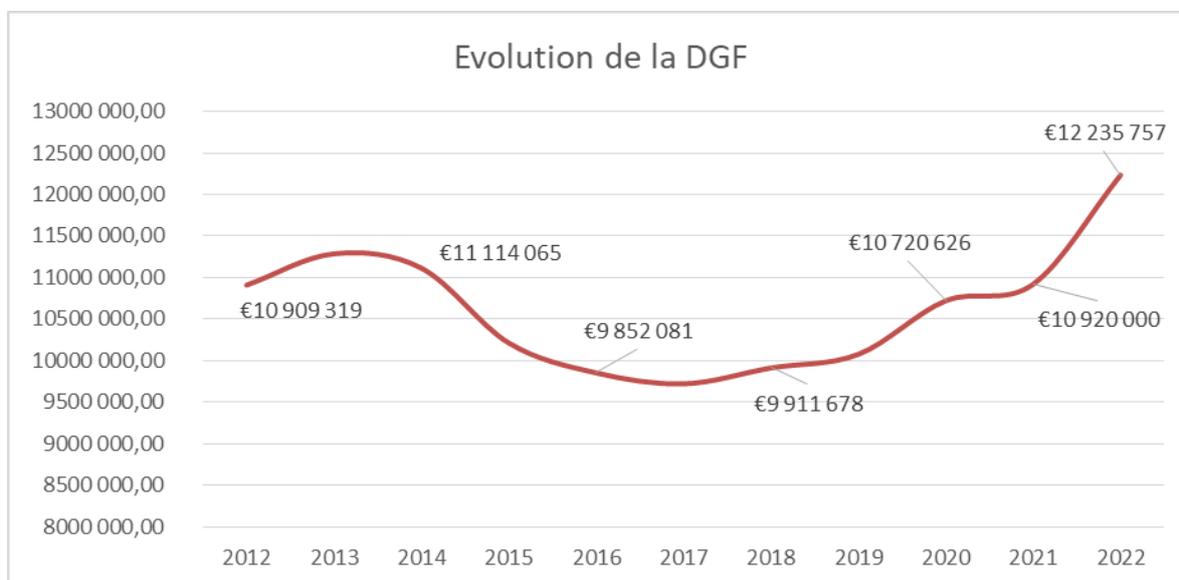
Le produit de la taxe de carburant a atteint 2 002 K€ en 2022 contre 1 960 K€ en 2021 (+2.1%). Pour 2023, une augmentation de 2€ sera prévue au budget primitif.

L'attribution de compensation versée par la CIREST s'est élevée à 8 235 K€, identique à celui de 2021. Pour 2023, nous projetons un montant similaire.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a atteint 1 286 K€ pour 2022 contre 1 288 K€ pour 2021. Le montant d'1 285 k sera reconduit pour 2023.

Chapitre 74 : la dotation globale de fonctionnement est composée de 2 parties, une dotation forfaitaire d'une part et une dotation d'aménagement des Communes d'Outre-Mer (DACOM) d'autre part.

La dotation forfaitaire a enregistré une recette de 5 295 K€ en 2022 contre 5 274 K€ en 2021. Pour 2023, ce montant devrait rester stable à hauteur de 5 280 K€.



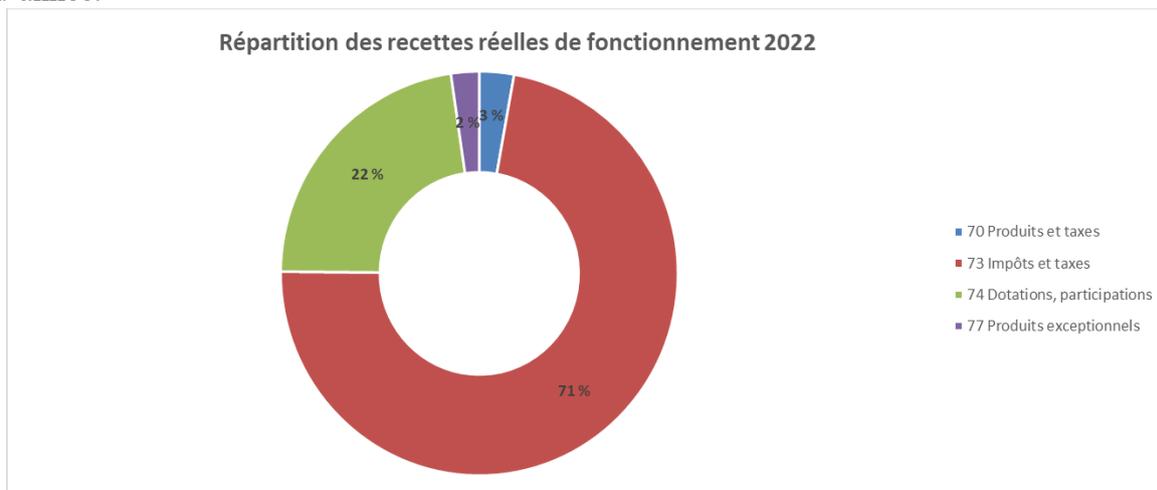
La DACOM s'est élevée à 6 940 K€ pour 2022 contre 6 235 K€ en 2021 (+11.3%). Pour 2023, cette recette devrait augmenter de 5 %, soit 7 287 K€.

Chapitre 75 : cela concerne les revenus immobiliers, dont le montant a atteint 367 K€ en 2022, 369 K€ en 2021 et une projection de 370 K€ pour 2023.

Chapitre 76 (produit financier) : cela correspond à une contribution financière de l'Etat à la sortie des emprunts structurés à risques. Ce montant est fixé à 363 K€ annuel sur 13 années (de 2016 à 2028).

Orientations Budgétaires 2023

Chapitre 77 : cela comprend essentiellement les produits de cession d'immobilisation, dont le montant s'est élevé à 450 K€ en 2022. Pour 2023, une programmation de cession sera mise en place en cours d'année.



2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le niveau des dépenses d'équipements tous budgets confondus, le budget principal et les budgets annexes du Parc du Colosse et de l'ANRU II, atteint 52.55 % des prévisions qui s'élevaient à 67 M€ pour l'exercice budgétaire 2022, soit 35 643 K€.

Les dépenses d'investissement du budget Principal

LIBELLE	CA 2020 (K€)	CA 2021 (K€)	Δ 2021/2020	CA PROVISoire 2022 (K€)	Δ 2022/2021	
20 - Immobilisations incorporelles	342,7	84,5	-75,3 %	1 192,5	1311,5 %	1 108,0
204 - Subventions d'équipement versées	192,1	111,6	-41,9 %	199,2	78,4 %	87,5
21- Immobilisations corporelles	1 193,3	2 995,3	151,0 %	4 703,6	57,0 %	1 708,4
23 - Immobilisations en cours	6 610,2	6 354,7	-3,9 %	6 327,2	-0,4 %	27,5
Total des dépenses d'équipement	8 338,3	9 546,1	14,5 %	12 422,5	30,1 %	2 876,5
13 Subventions d'investissement-reversements	-	237,7	#DIV/0!	594,9	150,3 %	357,2
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 781,5	8 680,9	-1,1 %	10 342,8	19,1 %	1 661,9
27 - Autre immobilisations financières	2 407,3	1 386,5	-42,4 %	1 534,1	10,6 %	147,6
Total des dépenses financières	11 188,9	10 305,0	-7,9 %	12 471,8	21,0 %	2 166,8
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 527,2	19 851,1	1,7 %	24 894,3	25,4 %	5 043,2

Le niveau de dépense d'investissement est en augmentation de 25% par rapport à 2021, soit un atterrissage prévisionnel de 24 894 K€.

Orientations Budgétaires 2023

Les recettes d'investissement

La loi de finances pour l'année 2023 apporte des précisions sur les mesures de soutien à l'investissement local pour les collectivités :

- une enveloppe globale de dotation au soutien à l'investissement local de 2,3 milliards d'euros, se décomposant comme suit :
 - o DSIL pour une enveloppe de droit commun de 570M€ abondé à titre exceptionnel par le plan de relance de l'Etat à hauteur de 337 M€.
 - o Dotation politique de la Ville (DPV) pour une enveloppe de 150 M€
 - o Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour une enveloppe de 1 046 M€ qui se stabilise
- Une unification du calendrier de notification des subventions pour le bloc communal. A compter de 2023, les dotations (DETR, DPV, DSIL) seront harmonisés et les modalités redéfinies pour tenir compte d'un calendrier fixe.

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sera maintenu au même niveau que l'année 2021, soit 5,74 milliards d'euros. Il est précisé que la réforme d'automatisation se poursuit en 2022 et s'applique cette année aux collectivités percevant le fonds en année N+1.

LIBELLE	CA 2020 (K€)	CA 2021 (K€)	Δ 2021/2020	CA PROVISoire 2022 (K€)	Δ 2022/2021		Poids des recettes 2022
10 - Dot et fonds divers	2 554,2	1 639,9	-35,8 %	1 845,1	12,5 %	205,2	8 %
13 - Subventions d'investissement	6 924,1	2 133,3	-69,2 %	620,8	-70,9 %	1 512,5	3 %
23 - Immobilisations en cours	843,3	748,5	-11,2 %	18,0	-97,6 %	730,5	0 %
16 - Emprunts nouveaux	10 149,0	5 000,0	-50,7 %	7 520,3	50,4 %	2 520,3	35 %
204 - Subvention d'équipement versées	-	-		12,1		12,1	0 %
27 - Autres immobilisations financières	1 931,3	1 500,0	-22,3 %	2 568,8	71,3 %	1 068,8	12 %
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	2 262,1	6 204,8	174,3 %	9 196,6	48,2 %	2 991,9	42 %
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 664,0	17 226,5	-30,2 %	21 781,6	26,4 %	4 555,2	100 %

Les recettes réelles d'investissement ont augmenté globalement de 26% entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022. La baisse des subventions d'investissement au niveau des réalisations s'explique par un changement de méthode dans les modalités de versement des acomptes qui aura pour effet de décaler une grande partie des recettes attendue sur la gestion budgétaire 2023.

En 2023, les recettes prévues, dans le cadre du dispositif REACT UE pourront être mobilisées pour toutes les opérations lancées dans ce cadre, engagées en 2022 : à ce titre, on peut citer à titre d'exemple : les classes modulaires installées dans les écoles, la réhabilitation de l'école Docteur Martin, les travaux de rénovation du chemin Ratenon, le centre socio-culturel de Bras des Chevrettes, etc.

3. EPARGNE

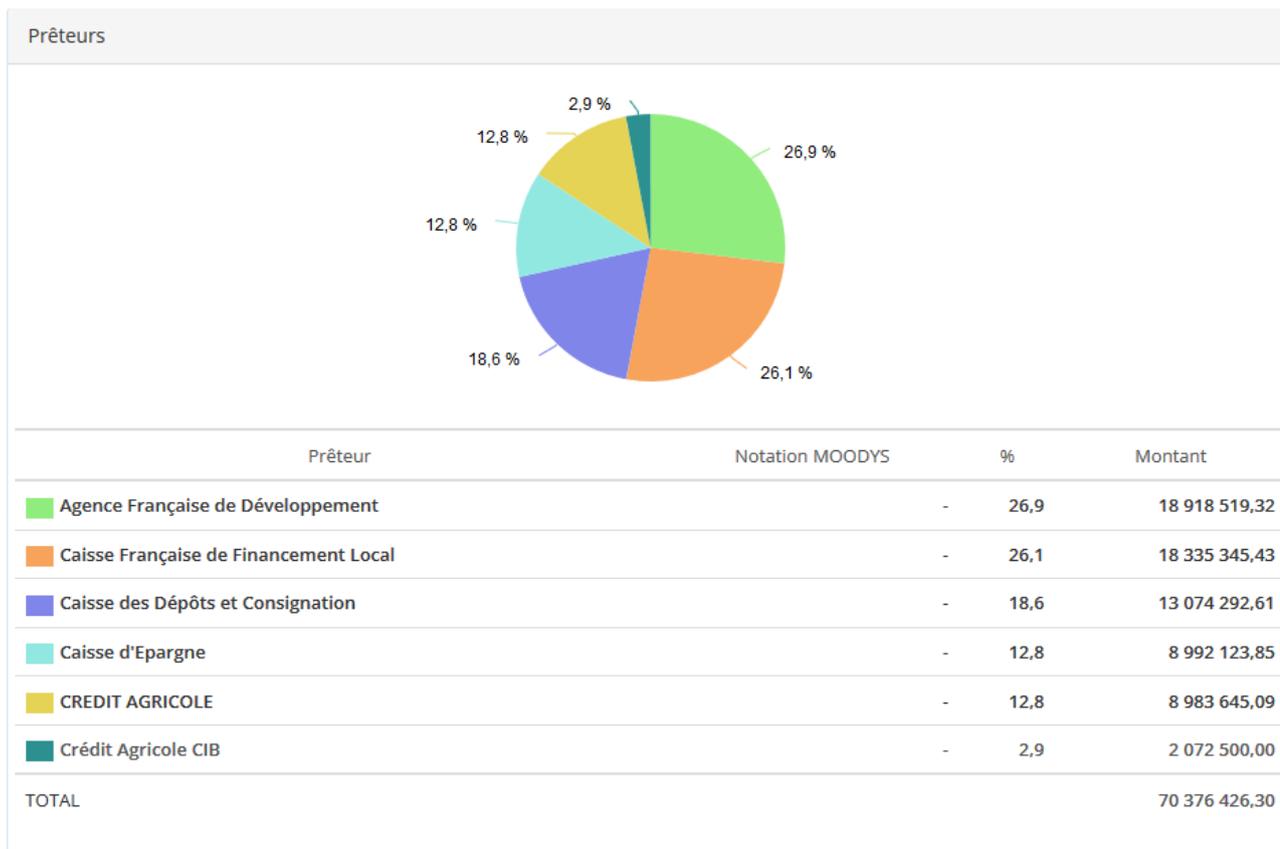
Indicateurs prévisionnels de 2022:

- Epargne de gestion : 11 476 235.36 € (épargne dégagée dans la gestion courante liée au fonctionnement de la collectivité hors frais financier),
- Epargne brute : 9 980 251.31 € (appelée aussi autofinancement brut, elle est affectée en priorité à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement),
- Epargne nette : 2 206 204.34 € (mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette).

Orientations Budgétaires 2023

Chapitre et Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 PROVISOIRE
Epargne de gestion	10 938 230	9 112 992	11 971 400,30	11 476 235,36
Epargne brute	8 918 995	7 169 775	10 192 084,71	9 980 251,31
Taux d'épargne brute	12,19 %	9,43 %	13,02 %	12,05 %
Remboursement du capital	6 231 630	6 734 894	7 162 275,43	10 342 796,97
Montant remboursement du capital retraité des remboursements du budget annexe Parc du Colosse, Eau et Assainissement		6 734 894,00	7 259 515,00	7 774 046,97
Epargne nette retraité	2 687 365	434 881	3 029 809,28	2 206 204,34

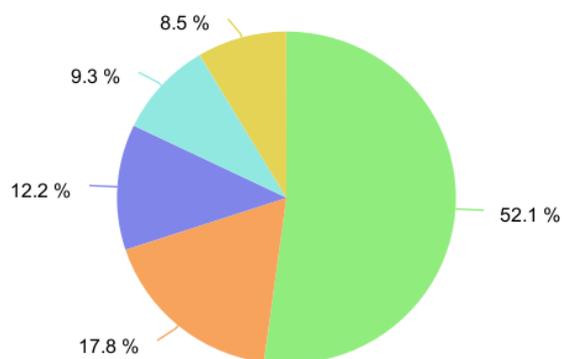
4. ENDETTEMENT



Orientations Budgétaires 2023

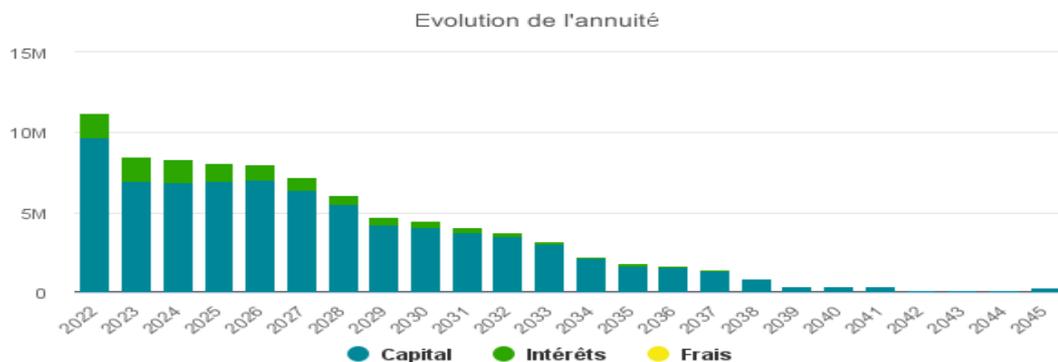
Les ratios au 31/12/2022

- L'encours de la dette par habitant est de 1189.66 € alors que la moyenne est de 1 379 €
- Ratio de désendettement : 6,95 ans



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Autres Prêteurs Divers	-	52,14	35 583 427,56
Caisse des Dépôts et Consignations	-	17,78	12 136 330,21
Caisse de Crédit Agricole	-	12,24	8 351 216,85
Crédit Agricole CIB	-	9,29	6 341 890,00
Caisse d'Épargne	-	8,55	5 833 070,83
TOTAL			68 245 935,45

Extinction de la dette existante de 2022 à 2038



Orientations Budgétaires 2023

Tableau des remboursements annuels de la dette existante de 2022 à 2045 :

Ex.	Encours début	Tirage	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Capital		Solde
							Amort.	RA avec flux	
2022	70 451 208,23	7 500 000,00	11 269 932,30	1 564 659,52	2,21%	2,43%	7 136 522,78	2 568 750,00	11 269 932,30
2023	68 245 935,45	0,00	8 476 229,24	1 513 459,34	2,32%	2,43%	6 962 769,90	0,00	8 476 229,24
2024	61 283 165,55	0,00	8 314 346,99	1 411 937,72	2,25%	2,27%	6 902 409,27	0,00	8 314 346,99
2025	54 380 756,28	0,00	8 140 717,68	1 168 032,23	2,16%	2,19%	6 972 685,45	0,00	8 140 717,68
2026	47 408 070,83	0,00	8 002 803,50	962 312,37	2,03%	2,07%	7 040 491,13	0,00	8 002 803,50
2027	40 367 579,70	0,00	7 179 569,39	768 336,48	1,91%	1,95%	6 411 232,91	0,00	7 179 569,39
2028	33 956 346,79	0,00	6 101 617,78	598 970,46	1,79%	1,81%	5 502 647,32	0,00	6 101 617,78
2029	28 453 699,47	0,00	4 751 789,88	470 193,38	1,69%	1,71%	4 281 596,50	0,00	4 751 789,88
2030	24 172 102,97	0,00	4 494 422,38	394 969,68	1,68%	1,69%	4 099 452,70	0,00	4 494 422,38
2031	20 072 650,27	0,00	4 121 860,66	324 071,16	1,66%	1,67%	3 797 789,50	0,00	4 121 860,66
2032	16 274 860,77	0,00	3 804 856,93	260 579,99	1,66%	1,66%	3 544 276,94	0,00	3 804 856,93
2033	12 730 583,83	0,00	3 234 303,86	203 645,96	1,65%	1,67%	3 030 657,90	0,00	3 234 303,86
2034	9 699 925,93	0,00	2 283 559,65	150 079,43	1,60%	1,63%	2 133 480,22	0,00	2 283 559,65
2035	7 566 445,71	0,00	1 817 558,06	112 515,52	1,54%	1,59%	1 705 042,54	0,00	1 817 558,06
2036	5 861 403,17	0,00	1 649 092,03	82 256,65	1,44%	1,52%	1 566 835,38	0,00	1 649 092,03
2037	4 294 567,79	0,00	1 430 172,09	52 866,30	1,23%	1,38%	1 377 305,79	0,00	1 430 172,09
2038	2 917 262,00	0,00	911 680,83	25 673,09	0,90%	1,07%	886 007,74	0,00	911 680,83
2039	2 031 254,26	0,00	412 227,63	15 060,15	0,75%	0,80%	397 167,48	0,00	412 227,63
2040	1 634 086,78	0,00	412 220,22	10 604,14	0,64%	0,72%	401 616,08	0,00	412 220,22
2041	1 232 470,70	0,00	409 472,11	6 079,96	0,44%	0,59%	403 392,15	0,00	409 472,11
2042	829 078,55	0,00	170 612,63	2 553,69	0,32%	0,32%	168 058,94	0,00	170 612,63
2043	661 019,61	0,00	170 605,17	2 008,00	0,32%	0,32%	168 597,17	0,00	170 605,17
2044	492 422,44	0,00	170 597,67	1 460,56	0,32%	0,32%	169 137,11	0,00	170 597,67
2045	323 285,33	0,00	324 196,69	911,36	0,33%	0,32%	323 285,33	0,00	324 196,69

2) LES BUDGETS ANNEXES

Le budget du fossoyage

En 2020, les services funéraires ont poursuivi l'opération de la maison funéraire au centre-ville. Au vu de son emplacement, l'opération a fait l'objet de transfert sur le budget de l'ANRU II pour tenir compte des financements bonifiés dont bénéficie la ville en raison de son statut Cœur de Ville.

Le montant total financé par la Banque des Territoires pour cette opération est de 527 059 €, pour un coût total de l'opération de 813 166 €, soit une participation de financement de 65%.

Le budget du Parc du Colosse

Les opérations du budget du Parc du Colosse se sont poursuivies en 2022 Les travaux du bassin de baignade recensent, en dépense, 645 k euros, pour l'aménagement du Parc du Colosse, 405 k et pour les travaux divers, 76 k euros.

Pour 2023, les soldes des opérations sont attendus :

- 425 k € pour les travaux du bassin de baignade.
- 357 k € pour l'aménagement du Parc du Colosse.
- 93 k € pour les travaux divers.

Le budget de l'ANRU II

En 2022, les travaux d'aménagement liés au dispositif de l'ANRU II ont portés sur les opérations suivantes :

- L'aménagement du Parc LACAUSSE pour 2 065k €
- L'opération CARRE EGLISE pour 3 487 k €
- Les acquisitions foncières pour 567 k €
- L'opération SQUARE VICTORIA pour 350 k €.

Pour 2023, les soldes des opérations sont attendus :

- 952k € pour l'aménagement du Parc LACAUSSE
- 787 k pour les études de l'ensemble des opérations du budget
- 452 k € pour l'opération SQUARE VICTORIA

Orientations Budgétaires 2023

3) PPI 2020 - 2026

La ville, suite à un diagnostic du territoire a recensé un besoin d'investissement de plus 360 M€, toutes maitrise d'ouvrage publique confondue (Commune, CIREST, Région, Département et autres,...). Ces investissements porteront sur les secteurs retracés dans le tableau ci-après et feront l'objet d'un arbitrage en fonction de la faisabilité financière notamment en fonction de l'obtention de subventions, des emprunts et prêt relais à négocier avec les partenaires

BUDGET CONSOLIDE	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	TOTAL 2020/2026
01 Enfance	180 155	381 183	2 467 941	1 982 115	265 196	319 782	231 452	5 827 823
02 Scolaire	1 318 343	3 310 703	10 831 234	6 711 442	1 338 398	885 267	831 347	25 226 736
03 Culture	522 611	1 395 200	4 094 952	4 761 482	97 216	994 294	210 490	12 076 245
04 Sport	483 830	3 310 284	6 660 786	4 087 249	2 728 266	3 903 317	3 194 720	24 368 454
05 Proximité	672 221	2 212 026	1 064 550	421 900	1 056 964	176 204	108 500	5 712 365
06 Pôle de Service	1 338 738	734 176	148 366	188 294	1 172 606	905 117	600 883	5 088 180
08 Economique	12 313 806	10 196 633	11 375 553	11 350 133	651 000	5 370 750	5 370 750	56 628 626
09 Infrastructure	15 386 846	16 902 559	33 864 054	27 008 623	22 655 052	15 014 563	13 602 981	144 434 679
10 Logistique	25 038	46 738	63 013	27 960	21 700	21 700	21 700	227 850
11 Funéraire	1 282 531	927 174	90 738	57 404	779 392	194 848	-	3 332 087
12 Aménagement	3 174 800	9 932 200	10 773 000	10 337 000	9 973 000	12 246 000	6 869 000	63 305 000
13 Foncier	2 582 572	1 325 450	1 139 743	1 139 743	437 906	50 990	-	6 676 403
14 Moyens Généraux	-	226 644	38 578	38 578	2 100 560	525 140	-	2 929 500
15 Informatique	515 339	765 562	205 623	87 560	177 105	162 750	162 750	2 076 690
16 Engins et Vehicules divers	844 955	460 505	417 105	417 105	417 105	417 105	417 105	3 390 985
17 Environnement	-	17 360	256 060	928 760	34 720	920 080	230 020	2 387 000
TOTAL	40 641 784	52 144 398	83 491 297	69 545 349	43 906 187	42 107 908	31 851 700	363 688 622
TOTAL PRINCIPAL	9 643 517	20 524 592	30 226 362	22 054 394	14 796 976	15 442 504	13 160 332	125 848 676
19 ANRU	3 746 841	13 027 922	18 353 115	17 200 244	14 298 724	13 608 402	7 868 888	88 104 136
20 COLOSSE	12 606 557	1 432 672	664 400	292 751	73 188	-	-	15 069 568
21 CIREST	13 365 613	5 689 927	11 211 404	11 224 344	8 632 372	6 419 261	6 204 801	62 747 723
22 GIP et Autres MOA Privés	100 000	9 042 028	12 172 977	10 095 744	-	4 296 600	4 296 600	40 003 950
23 DEPARTEMENT	1 179 257	2 427 257	4 376 238	5 056 171	5 249 371	1 985 585	232 190	20 506 070
24 REGION	-	-	6 486 800	3 621 700	855 555	355 556	88 889	11 408 500
PRINCIPAL	9 643 517	20 524 592	30 226 362	22 054 394	14 796 976	15 442 504	13 160 332	125 848 676
PRINCIPAL + ANNEXE	25 996 915	34 985 186	49 243 877	39 547 389	29 168 888	29 050 906	21 029 219	229 022 380
COMMUNAL + COLLECTIVITE	40 641 784	52 144 398	83 491 297	69 545 349	43 906 187	42 107 908	31 851 700	363 688 622

En 2023, avec le passage à la nomenclature M57, la Ville mettra en place une gestion des opérations sur la base d'une gestion dite en autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP), ce qui permettra d'affiner la programmation pluriannuelle (PPI) et assurer un meilleur pilotage des opérations.

4) STRUCTURE DES CHARGES DE PERSONNEL

1. STRUCTURE DES EFFECTIFS

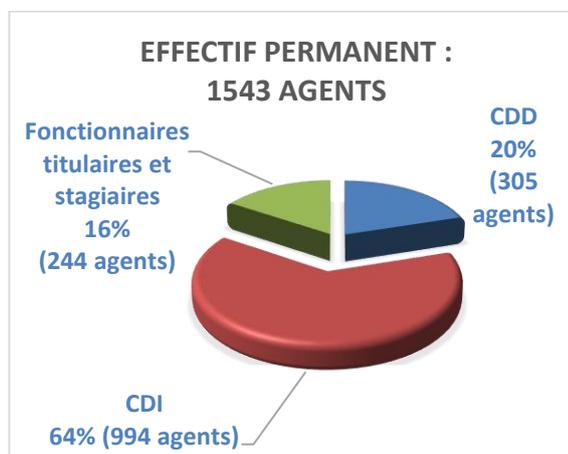
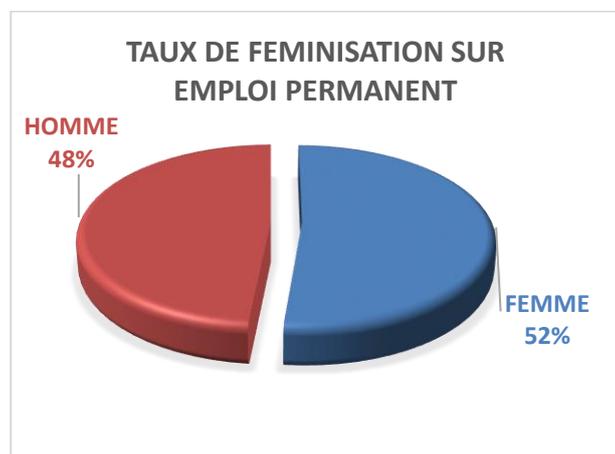
1.1 Effectif par statut au 31/12/2022

	EFFECTIF	%	EFFECTIF EN ETP
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	244	15,3%	244
Contrats à Durée Déterminée	305	19,2%	263,17
Contrats à Durée Indéterminée	994	62,5%	941,57
Contrats Adulte Relais	1	0,1%	1
Collaborateurs de cabinet	3	0,2%	3
Apprentis	0	0,0%	0
Animateur mercredi jeunesse	44	2,8%	27,96
TOTAL	1 591	100,00%	1 480,71

Par rapport à 2021, l'effectif global de l'année 2022 reste constant.

1.2 Répartition des agents par statut et par genre

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	105,00	6,6%	139,00	8,7%	244,00	15,3%
Contrats à Durée Déterminée	176,00	11,1%	129,00	8,1%	305,00	19,2%
Contrats à Durée Indéterminée	520,00	32,7%	474,00	29,8%	994,00	62,5%
Contrats Adulte Relais	1,00	0,1%	0,00	0,0%	1,00	0,1%
Collaborateurs de cabinet	0,00	0,0%	3,00	0,2%	3,00	0,2%
Apprentis	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Animateur mercredi jeunesse	33,00	2,1%	11,00	0,7%	44,00	2,8%
TOTAL	835,00	52,5%	756,00	47,5%	1 591,00	100,00%



L'effectif titulaire représente 15,8% de l'emploi permanent (244 / 1 543 agents), quand l'effectif contractuel représente 84,2% (1 299 / 1 543 agents).

Orientations Budgétaires 2023

Le taux de féminisation dans l'effectif permanent a progressé de +1 point entre 2021 et 2022. Le taux de féminisation est de 52%. (*chiffres DGCL 2022 – 57% au niveau local et 63% au niveau national*)

Les emplois fonctionnels sont au nombre de 5 agents : 40% des emplois sont occupés par des femmes, 60% par des hommes.

1.3 Effectif permanent par catégorie

CATEGORIE	EFFECTIF TOTAL	HOMMES	FEMMES
A	56	20	36
B	97	57	40
C	1390	665	725
Total général	1 543	742	801

- **90,1% des agents sur postes permanents sont des agents de catégorie C** (*chiffres DGCL novembre 2022 – 45% au niveau national*)
- **La collectivité manque d'encadrement : 6,3% de catégorie B et 3,6 % de catégorie A** (*chiffres DGCL novembre 2022 – 17% de catégorie B et 37% de catégorie A au niveau national*)
- **Le taux de féminisation est de :**
 - 52,2% pour la catégorie C
 - 41,2% pour la catégorie B
 - 64,3% pour la catégorie A

1.4 Effectif permanent par filière

FILIERE	FONCTIONNAIRES	AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS	TOTAL
Filière Administrative	121	216	337
Filière Culturelle	4	6	10
Filière Médico-Sociale	10	17	27
Filière Police Municipale	13	0	13
Filière Sociale	7	198	205
Filière Sportive	12	14	26
Filière Technique	74	835	909
Filière Animation	3	13	16
Total général	244	1 299	1 543

L'effectif permanent de la collectivité est constitué principalement de la filière technique (58,9%), de la filière administrative (21,8%) et la filière sociale (13,3%).

Orientations Budgétaires 2023

2. DEPENSES DE PERSONNEL

Chapitre 012- Charges de personnels et frais assimilés : 55 069 617 €

	2022
6336 – cotisation CNFPT et CDG	747 760 €
6411 PERSONNEL TITULAIRE	
64111 – Rémunération principale Titulaire	6 283 194 €
64112 – NBI, SFT, indemnité de résidence	182 092 €
64118 – Autres indemnités	3 924 618 €
6413 PERSONNEL NON TITULAIRE	
64131 – Rémunérations	28 813 295 €
64136 – Indemnités liées à la perte d'emploi	122 922 €
64138 – Primes et autres indemnités	2 440 263 €
6417 APPRENTIS	
64171 – Apprentis rémunération	14 063 €
645 CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET PREVOYANCE	
6451 – Cotisation URSSAF	8 649 453 €
6453 – Cotisation Caisse de retraite	3 094 996 €
6456 – Versement FNC du supplément familial	31 209 €
6458 – Cotisation aux autres organismes sociaux	23 432 €
647 AUTRES CHARGES SOCIALES	
6471 – Prestations versées pour le compte du FNAL	147 456 €
64731 – Allocations chômage versées directement	324 282 €
6475 – Médecine du travail, pharmacie	259 €
6478 – Autres charges sociales diverses	270 323 €

Réalisé formation (chapitre 011)

6184 – Versements à des organismes de formation	20 669 €
---	----------

3. TEMPS DE TRAVAIL

L'article 47 de la loi n°2019-828 de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 abroge le fondement législatif du maintien des régimes dérogatoires mis en place avant la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001. Il modifie l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, la Ville de Saint André a modifié le régime du temps de travail des agents de la collectivité afin de le rendre conforme à ces dispositions législatives.

Le temps de travail à compter du 1er janvier 2022 au sein de la commune a ainsi été fixé :

- Annuel : 1 607 heures
- Hebdomadaire : 35 heures
- Journalier : 7 heures

4. BILAN DE L'ANNEE 2022

La trajectoire budgétaire 2022 de la masse salariale se situe à hauteur de 55 069 617 €. Dans un contexte d'inflation, plusieurs mesures nationales ont jalonné l'exercice 2022 afin de maintenir le pouvoir d'achat avec un impact significatif sur le budget de la collectivité :

- **La revalorisation des grilles de catégorie C** à compter de janvier 2022 ainsi que l'attribution d'une prime inflation sur février 2022.

- **3 revalorisations du SMIC** ont également été mises en œuvre en janvier, mai et août 2022 qui vont effacer l'effet de la revalorisation des agents de catégorie C. Ces revalorisations ont eu pour effet un tassement des grilles de rémunération des salaires de la fonction publique territoriale, effaçant par exemple 9 années d'ancienneté pour les agents de catégorie C, ou encore portant le traitement indiciaire des 3 premiers échelons de la catégorie B au même niveau que celui des 7 premiers échelons de la catégorie C. Le coût de ces revalorisations a été de 742 000 € pour 2022 et un effet report de 251 000 € sur 2023.
- Le gouvernement a annoncé fin juin 2022 le **relèvement de la valeur du point d'indice à hauteur de 3.5%**. Cette décision est évaluée à un coût de 900 000 € pour 2022. Cette mesure concerne le traitement indiciaire de l'ensemble des agents (permanent ou non permanent) mais aussi tous les éléments variables de rémunération basés sur la valeur du point (supplément familial de traitement SFT, nouvelle bonification indiciaire NBI, heures supplémentaires).
- Le gouvernement a annoncé en août 2022, une **hausse de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)** au bénéfice des fonctionnaires qui ne connaissent plus d'avancement car positionnés en indice terminal : cette GIPA assure une prime permettant de neutraliser une partie des effets de l'inflation à hauteur de 150 000 € pour 2022.

Dans ce contexte, la collectivité a également décidé :

En matière de politique d'accompagnement des parcours professionnels

- De la **réorganisation de la direction des Ressources Humaines** par service afin de sécuriser les actes administratifs et de développer des projets d'accompagnement en faveur des agents :
 - **Mise en place de 4 services** : Gestion administrative du personnel / Accompagnement des parcours professionnels / Qualité de vie, conditions de travail et relations sociales / Prévention santé au travail ainsi qu'une équipe de direction RH (assistante de direction, chargé d'accueil, chargé de mission)
 - Mise en place d'un **outil de communication interne** « RH & vous »
- Organisation de **session de formation en bureautique en intra** :
 - 1 formateur interne
 - 73 jours de formation pour 8 ordinateurs disponibles
 - 89 agents ont été formés
 - 28 sessions organisées dont 2 dédiées exclusivement aux personnels des écoles
- Sécurisation juridique des procédures de recrutement internes / externes (y compris renouvellement de contrat) de **267 procédures de recrutement (déclaration de vacance d'emploi) rendues obligatoires par la loi de 2019 relatives à toute vacance de poste interne et externe**

En matière de lutte contre la précarisation et de revalorisation des rémunérations

- Mise en place d'un **dispositif de revalorisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel « RIFSEEP »** mis en œuvre à compter du mois de mars 2022 (versement en paye du mois de juillet) à hauteur de 100 € net / agent de catégorie C, 150 € net / agent de catégorie B, 200 € net / agent de catégorie A. Le coût de cette mesure est de 1 209 250 € sur 2022.

Orientations Budgétaires 2023

- **Paiement des heures supplémentaires générées par la gestion des élections** présidentielles et législatives pour un total de 284 952,68 €.
- **L'enveloppe dédiée au Glissement Vieillessement Technicité** permet de maintenir l'effort de la collectivité en matière d'avancement d'échelon, de grade, de promotion interne ainsi que les nominations après réussite de concours ou examens professionnels.

En matière de politique de prévention et de santé au travail

- **Conventionnement pluriannuel avec le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) 2022-2025** dans le cadre du développement d'une politique inclusive à destination des agents afin de favoriser l'accueil et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap. La participation financière du FIPHFP est de 299 350 € et portera essentiellement sur le recrutement en apprentissage et le maintien en emploi des agents Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) via les aides aux compensations du handicap. Ainsi, le budget global que va consacrer la collectivité à cette politique est évaluée à 523 450 € dont 57,19% seront compensées par le FIPHFP.
- **Portage du projet de déménagement de la direction des Ressources Humaines** afin de mettre une offre de service plus accessible pour les agents communaux
- **Organisation des rencontres RH** à destination des agents et des managers « **Rencontres du Handicap** » organisée en novembre lors de la semaine européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap
- **Organisation de la surveillance médicale des agents communaux** pour mettre en place un suivi minimum de chaque agent tous les 2 ans : 364 visites organisées en 2022 (169 femmes / 195 hommes). L'absentéisme est en cours d'évaluation.
 - 174 avis favorables
 - 154 avis favorables avec préconisations
 - 15 avis défavorables avec préconisations
 - 17 avis différés
 - 4 avis défavorables définitifs
- **Pilotage du projet de conventionnement avec le Centre de Gestion sur les dispositifs de signalement face aux agressions et comportements sexistes, sexuels, discriminations et harcèlement**
- **Pilotage du projet de conventionnement avec le Centre de Gestion sur la prévention des risques psychosociaux**

En matière de politique d'amélioration de la qualité de vie, des conditions de travail et des relations sociales

- **Organisation des réunions de dialogue social**
 - 5 comités techniques
 - 3 CHSCT
 - 6 réunions préparatoires
- **Organisation des scrutins des élections professionnelles du 8 décembre 2022**
 - Scrutin du Comité Social Territorial commun entre la Ville et ses établissements (CCAS et Caisse des Ecoles) porté par la Ville
 - Scrutin de la CAP de catégorie C portée pour le Centre de Gestion de la Réunion

- Scrutin de la CCP portée pour le Centre de Gestion de la Réunion
- **Adhésion au Comité National d'Action Sociale** au 1^{er} septembre 2022 à hauteur de 114 000 € et organisation de plusieurs réunions d'informations dédiées à destination des agents de la Ville. Le montant annuel est de 212 € par agent actif et 137,80 € par agent retraité pendant 1 an après le départ à la retraite.
- **Mise en place des titres restaurants à compter de décembre 2022** : cette mesure connaît un grand succès avec une très grande majorité des agents qui ont adhéré au dispositif.

5. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2023

Le cadrage budgétaire 2023 prévoit un plan de maîtrise de la masse salariale. En effet, le budget 2023 doit répondre à un double enjeu : l'intégration des mesures gouvernementales tout en appréhendant la poursuite de la dynamique de développement communal et ce dans un contexte global de crise sanitaire et d'inflation aux conséquences visibles.

La cible de la masse salariale prévisionnelle sera précisée lors du vote du Budget Primitif. En effet, les analyses sont en cours. Les éléments significatifs qui seront pris en compte dans ce cadre sont les suivants :

- Un effet report des décisions gouvernementales 2022 (augmentation du point d'indice, 3 revalorisations du SMIC) à hauteur de 1 151 000 €
- Une enveloppe dédiée à la lutte contre la précarisation et la revalorisation des rémunérations
- La revalorisation du SMIC de janvier 2023 (+1.8%) ainsi qu'une provision de la revalorisation dans l'année en raison du contexte d'inflation
- Des mesures d'optimisation des ressources
- La régularisation financière liée au contrôle de l'URSSAF sur la période de 2019 à 2021

En matière de politique d'accompagnement des parcours professionnels

- La refonte des documents de la campagne d'entretien professionnel 2022 permettra d'aboutir sur le **développement d'une politique de formation** adaptée aux besoins de la collectivité et des agents : construction d'un règlement et d'un plan de formation permettant d'accompagner la réalisation des objectifs stratégiques de la collectivité.
- Les moyens alloués en 2023 seront ajustés afin de garantir **l'accompagnement de la montée en compétences des agents** en matière de formation. Les montants des crédits pour les organismes de formation et les prestations d'accompagnement seront de l'ordre de 50 K €.
- L'accompagnement des agents dans la prise de postes à responsabilités ou d'évolution professionnelle en exerçant d'autres métiers par le **déploiement d'ateliers de formation et de coaching**.
- Mise en place d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (**GPEEC**) avec notamment la réalisation d'un tableau des effectifs et des emplois de l'ensemble des postes de la collectivité et mise à jour régulière permettant une meilleure articulation entre les postes à pouvoir et les demandes de mobilité interne / formation des agents.
- **L'accompagnement des jeunes en formation par la voie de l'apprentissage**, notamment porteur de handicap, est un marqueur important de la construction budgétaire RH.

Orientations Budgétaires 2023

En matière de politique de prévention et santé au travail

- **Poursuite du déploiement de la première convention avec le FIPHFP 2022-2025** pour favoriser l'accueil et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap. La participation financière du FIPHFP est de 299 350 € et portera essentiellement sur le recrutement en apprentissage et le maintien en emploi des agents BOETH via les aides aux compensations du handicap. Ainsi, le budget global que va consacrer la collectivité à cette politique est évaluée à 523 450 € dont 57,19% seront compensés par le FIPHFP.
- Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (**DUERP**).
- **Déploiement d'actions de sensibilisation et de formation** autour de la prévention des risques professionnels, psychosociaux, handicap et plus globalement la santé au travail.
- **Déploiement des dispositifs de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlements et d'agissements sexistes.**

En matière de qualité de vie, conditions de travail et relations sociales, la Collectivité persévérera dans le déploiement :

- **De l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et communication auprès des agents.** La convention a été établie au 1^{er} septembre 2022 pour un montant annuel de 212 € par agent actif et 137,80 € par agent retraité pendant 1 an après le départ à la retraite. La subvention évolue à hauteur de 345 000 € en 2023 (année pleine).
- **Des titres restaurants.** L'action a été engagée à partir du mois de décembre 2022 notamment auprès du personnel des écoles, de la petite enfance et de la restauration scolaire en lieu et place de l'avantage en nature. Le montant prévisionnel en 2023 est évalué à hauteur de 720 000 €.
- **De la généralisation de l'outil de gestion du temps (badgeuse)** auprès de l'ensemble des services de la collectivité et redéfinition des temps de travail (protocole temps de travail, télétravail...etc.)
- **De la prospection des partenariats** auprès des institutions bancaires, mutuelles, ... à destination des agents.
- A l'issue des élections professionnelles du 8 décembre 2022 deux nouvelles instances sociales ont été créées. A savoir un Comité Social Territorial (CST), qui est une instance consultative qui contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels. Le CST est constitué dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents. Pour les collectivités de plus de 200 agents, une Formation Spécialisée en Santé Sécurité au Travail (FSSST) doit être établie. La collectivité devra procéder à l'**installation des nouvelles instances, (organisation des séances de dialogue social et accompagnement des membres élus...etc.)**

En matière de lutte contre la précarisation et la revalorisation des rémunérations : il est à noter que les analyses financières étant en cours de réalisation, les montants pourront être précisés de manière prévisionnelle lors du vote du budget primitif.

- **Poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP :** part fixe (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise tenant compte des postes à sujétions particulières) et part variable (Complément Indemnitaire Annuel lié à l'entretien professionnel 2022).

Orientations Budgétaires 2023

- Remise en place de la **prime de départ à la retraite** dans le cadre du CIA en respect de la réglementation en vigueur
- **Réflexion sur la mise en œuvre d'un plan de titularisation** des agents contractuels selon des critères définis en concertation avec les représentants du personnel
- **Réflexion sur la mise en œuvre d'un dispositif de révision quadriennale de la carrière des agents contractuels** (à l'instar de l'évolution de carrière des agents titulaires)
- **Sécurisation juridique des bénéficiaires de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)** : octroi ou retrait en fonction du poste occupé.
- **L'enveloppe dédiée au Glissement Vieillesse Technicité** permet de maintenir l'effort de la collectivité en matière d'avancement d'échelon, de grade, de promotion interne ainsi que les nominations après réussite de concours ou examens professionnels.

En matière d'optimisation de la masse salariale

Le haut niveau de dépenses salariales nécessite des actions fortes de maîtrise de la masse salariale. Plusieurs pistes, qui doivent s'inscrire dans le temps, sont envisagées :

- **Non remplacement des agents partants à la retraite par recrutements externes.** En 2023, la collectivité comptera au minimum le départ de 35 agents de catégorie C (24 femmes / 11 hommes). Ces départs, permettront une économie à hauteur de 801 936 €. Afin de ne pas nuire à la qualité de services rendus, un plan de formation accompagnera les redéploiements d'effectifs.
- **Evolution contrainte des effectifs par :**
 - la limitation des recrutements externes
 - la mise en place de délai de recrutement variant de 0 à 6 mois
 - le développement de la mobilité interne
- **Recherche de recettes** liées aux indemnités journalières servies par la Sécurité Sociale en cas notamment de congé maladie pour les contractuels.
- **Recherche de financement externe pour créer de nouveaux postes.**
- **Réévaluation de l'assurance statutaire du personnel** permettant le remboursement des dépenses liées à la prise en charge des frais de santé des agents.
- **Limitation du paiement des heures supplémentaires** aux seuls services dont les nécessités de service le justifient (sécurité notamment) par la réorganisation du temps de travail.
- **Mise en œuvre d'une enveloppe dédiée aux remplacements et accroissement temporaire d'activité** afin de réguler les pics d'activité des services au besoin.
- **Recherche de pistes de régularisation sur l'octroi des avantages en nature** suite au contrôle de l'URSSAF notamment en matière de repas.

La prospective RH ainsi élaborée a pour objectif de limiter la progression de la masse salariale afin de permettre à la collectivité de maintenir sa capacité d'investissement.

I. SAINT ANDRE UNE VILLE VERTE ET DURABLE

Depuis 2020, Saint-André, Ville Verte et Durable est un des piliers majeurs de la mandature. Les enjeux pour la collectivité sont multiples et le contexte énergétique actuel qui consiste à adopter une gestion encore plus rigoureuse et respectueuse des ressources s'inscrit parfaitement dans ces orientations phares.

Le premier volet de ce schéma d'actions porte sur la transition écologique dans laquelle la ville souhaite pleinement s'inscrire en se réorientant vers les énergies renouvelables. Le projet mené en 2022 a consisté à verdir le parc automobile afin de disposer à terme uniquement de véhicules de déplacement électriques.

Cette première étape sera suivie par un projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments communaux. Cette démarche permettra in fine de réduire la consommation d'énergie et la dépendance à la production fossile.

Dans cette optique, la Ville procède au renouvellement de la totalité du parc d'éclairage public au profit d'un éclairage LED contrôlé et respectueux des normes environnementales. Ces installations ont pour principal objectif d'améliorer l'éclairage public sur le territoire et de réaliser des économies d'énergie allant jusqu'à 500 000 euros par an. La mise en œuvre opérationnelle se fera en 2023.

Par ailleurs, la maîtrise des dépenses énergétiques est étroitement liée au verdissement des projets. Le principe est de déminéraliser les cours d'écoles et de végétaliser les espaces. Cette approche apportera un confort visuel et thermique aux bâtiments. Les projets de voiries et le déploiement progressif d'espace de convivialité tel que le square de l'hôtel de ville permettra demain de confirmer l'objectif de « **Ville Verte et Durable** ».

Saint-André, « **Ville Verte et Durable** » se concrétise aujourd'hui à travers un investissement concret et des actions non-négligeables qui vont dans le sens de la transition écologique et du respect de l'environnement.

A. LE PARC AUTO GREEN



La commune a investi dans l'achat de véhicules électriques en 2022 afin de verdir son parc et diminuer l'usage des énergies fossiles et l'émission de gaz carbonique. Le parc automobile est aujourd'hui doté de :

- 16 Zoé électrique ;
- 6 Kangoo ;
- 3 Twingo ;
- 19 bornes de recharge.

Ces équipements permettent aux agents de réaliser leurs missions grâce à un outil qui utilise de l'énergie propre. Le classement en véhicule de service permet le remisage systématique de ces véhicules en soirée. Cet investissement important a été possible grâce aux différentes subventions existantes en matière de transition écologique et de verdissement du parc automobile des collectivités.

B. MAITRISER LES DEPENSES ENERGETIQUES, UN ENJEU LOCAL PRIORITAIRE



Le nouveau marché d'éclairage public est une opportunité pour la collectivité de rénover plus de 4500 points lumineux dans toute la commune et ses quartiers.

Ce marché global de performance intègre la variation de l'éclairage en fonction des créneaux horaires. Cette option favorise la maîtrise des consommations car les intensités sont variables. Tous les quartiers de la ville seront concernés par cette rénovation du parc public d'éclairage à partir de la fin d'année 2022. Les travaux devraient durer au moins un an afin d'assurer le remplacement progressif de tous les points lumineux sur le territoire. Cet investissement est aujourd'hui réalisable grâce à des subventions européennes et aux différents partenaires tels qu'EDF et La Région

C. PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES



La production d'énergie renouvelable est aujourd'hui encouragée au niveau local, national et mondial. Ce type d'installation permet de produire de l'énergie électrique et de diminuer la facture énergétique par exemple. L'équipe municipale souhaite que l'ensemble des sites communaux (86 identifiés) soient équipés de panneaux photovoltaïques. Une étude est en cours de finalisation et des appels à projet pourront ensuite être lancés auprès des différents opérateurs.

La SPL Horizons Réunion accompagnera la commune dans cette démarche à travers la signature, prochainement, d'une convention de partenariat rendant accessible l'objectif d'autoconsommation et d'augmentation des recettes.

D. TRAVAUX

Les réalisations 2022

- Sport :
 - Réhabilitation du stade Bras des chevrettes



Un équipement de proximité d'envergure inscrit pour **1,3 M€** dans le programme React-EU («**Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe**»): cet équipement est une infrastructure sportive

Orientations Budgétaires 2023

de quartier utilisée quotidiennement par les élèves de l'école et les associations. Cette unique structure sportive de proximité est située à 5km du centre-ville. Les travaux consistent à mettre aux normes de sécurité et d'hygiène. Cet équipement permettra aussi d'encourager la pratique du sport et de développer de nouvelles disciplines à destination de la population du quartier.

▪ **Réhabilitation des plateaux du complexe Mille-Roches:**



Un équipement sportif de premier plan inscrit pour **5,2 M€** au titre du programme React-EU. Le complexe sportif de Mille-Roches est un équipement public structurant du quartier, qui est identifié en zone urbaine sensible. Ce secteur comprend un certain nombre d'établissements scolaires et de formations. Cette réhabilitation permettra de rendre le site plus attractif et de proposer

de nouvelles activités (city stade, piste d'athlétisme, plateaux sportifs, court de tennis, padel, plateau de football...). De plus une attention particulière au développement durable sera prise en compte avec l'apport d'éclairage en LED, et d'espaces végétalisés.

Les prévisions études et travaux pour l'année 2023

Le projet urbain propose :

- La réorganisation des stationnements avec l'aménagement de places de livraison et la création de poches de parkings ;
- La création d'espaces plantés afin de ramener de la fraîcheur et de l'ombre ;
- La mise en place de mobiliers urbains (bancs, poubelles, ...) ;
- La remise en état des routes avec l'amélioration de l'éclairage et la réorganisation des réseaux ;
- Le réaménagement et élargissement des trottoirs afin de faciliter le parcours des piétons ;
- La mise en valeur de la venelle des amoureux avec sa re-végétalisation et l'installation de mobiliers urbains afin de retrouver l'ambiance d'antan ;
- Le réaménagement du parvis de la mairie afin d'offrir un parvis agréable et apaisé. L'installation de miroir d'eau dans l'axe central viendra ramener de la fraîcheur. L'installation de mobiliers urbains mettra en avant des espaces de flâneries sous un couvert du végétal.

Infrastructure:

- **Travaux :**
 - Requalification Avenue Bourbon

Avant



Après



Aménagement visant à la requalification de l'axe historique et circulant de Saint- André reliant le centre-ville à l'entrée de la commune de Salazie. Les travaux s'élèvent à plus de 5 M€ et permettront la réfection complète de la voirie, d'intégrer des pistes cyclables, de créer des nouvelles places de stationnement, de végétalisation, des cheminements piétons, de revoir l'éclairage public et d'enfouir les réseaux aériens.

- Espace de stationnement cité artisanale
 - Les travaux de la cité artisanale pour un montant de 1,4 M€ visent à créer une nouvelle « poche » de stationnement dans le cœur de ville. Ce parking accompagne le projet de renouvellement urbain et améliorera grandement l'activité économique et commerciale de la zone. Cet aménagement est nécessaire pour répondre aux besoins des commerces situés en centre-ville. Il permettra de créer des places supplémentaires, des trottoirs, des espaces végétalisés ainsi qu'un nouvel éclairage public.
- Aménagement du chemin « Lontan » (11 M€) : l'aménagement du Chemin Lontan constitue les premiers travaux de voirie du projet du renouvellement urbain du centre-ville. Il comprend les axes Avenues Bourbon et Ile-de-France du pont Minot jusqu'au pont

Orientations Budgétaires 2023

Auguste en intégrant la rue du Père Bushère, la rue Payet ainsi que la venelle des amoureux. Ces axes sont ponctués de nombreux éléments remarquables qui ont marqué l'histoire de Saint-André

- l'aménagement du « *chemin Lontan* » comprend les axes suivants :
 - ✓ Avenue de Bourbon ;



- ✓ Avenue Ile de France (du Pont Minot jusqu'au Pont Auguste, en intégrant la rue du Père Bushère, la rue Payet ainsi que la venelle des amoureux).
 - ✓ Les travaux s'élèvent à plus de 11 M€ et favoriseront les déplacements. L'opération comprend la remise en état des routes, création de places de stationnement, création d'espaces plantés, l'installation de mobiliers urbain et de nouveau dispositif d'éclairage public. Les travaux sont programmés sur 12 mois.
- **Réfection partielle des voiries suivantes :**
 - Rue Joseph Bédier



- Ecoles:
 - Travaux



Réhabilitation **complète** de l'école **docteur Martin** à **plus de 2,6 M€** : la réhabilitation de l'école Docteur Martin s'inscrit dans le cadre de la politique de réussite éducative de la mandature. L'objectif est de redonner un cadre d'apprentissage attractif et des conditions de réussite aux élèves du secteur. Cette école est classée en zone prioritaire de la politique de la ville. Au regard de la vétusté du site, les travaux sont rendus nécessaires et sont programmés sur 18 mois.

- Proximité :
 - Travaux
 - **Continuité des travaux du « marché couvert » et de l'École des Frères (5 M€)** : le marché couvert et l'école des Frères visent pour 2023 à offrir une nouvelle proposition commerciale moderne et multiple. Cet investissement public dans ce quartier du cœur de ville permet de mettre en valeur un patrimoine historique tout en conciliant une activité économique synonyme de flux et de dynamisme.

E. VERDISSEMENT DE L'ENSEMBLE DES PROJETS



La végétalisation et la déminéralisation sont deux éléments importants pour l'équipe municipale. Les projets de réhabilitation des écoles intègrent systématiquement des normes environnementales ambitieuses afin d'apporter le confort thermique, visuel et de l'espace.

Un partenariat a été établi avec le CAUE via un protocole intitulé OMBRE. L'objectif est d'accompagner le déploiement progressif et la replantation dans les écoles de Saint-André. Les projets de voirie intègrent aujourd'hui systématiquement la plantation des arbres et la végétalisation de l'espace dont les livraisons récentes : Chemin Ratenon, Avenue de Bourbon, Chemin Lontan.

F. UN ENVIRONNEMENT URBAIN PLUS AGREABLE ET ATTIRANT



La patrouille environnement mise en place en 2021 réalise un travail non-négligeable afin de lutter contre les dépôts sauvages et l'insalubrité sur la voie publique.

Le nouveau square de l'hôtel de ville a été inauguré et il connaît aujourd'hui un énorme succès. Cet espace de convivialité à proximité de l'hôtel de ville est très fréquenté la semaine. Le mobilier urbain a complètement été revu afin de rendre le square plus agréable et sécurisé.

Le développement du patrimoine arboré de la ville est une priorité. Il permettra demain de faciliter les déplacements en mode doux et d'apporter du confort thermique en ville.

G. PROJETS EDUCATIFS DE TERRITOIRE

Après les potagers pédagogiques menés en partenariat avec l'Education nationale, les associations et la CIREST, vient le temps de l'aménagement paysager sur deux écoles ainsi que la plantation concertée sur 10 autres. L'utilisation raisonnée de l'eau potable sera aussi travaillée grâce aux interventions de la CISE en école. Le développement et l'utilisation des énergies renouvelables seront remis à l'ordre du jour pour compléter cet axe du Projet Educatif De Territoire.

Chaque projet de réhabilitation d'école présentera une diminution des surfaces bétonnées au profit d'espaces végétalisés permettant une amélioration du confort thermique

II. SAINT ANDRE UNE VILLE SOLIDAIRE

A. L'EDUCATION DE TOUS SUR TOUS LES TEMPS

a) L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Un nouveau « Service Enfance » se structure autour de projets visant, à permettre un nouvel élan de l'Accueil Collectif des enfants de 3 mois à 12 ans. Les structures communales de la Petite Enfance continuent à fonctionner, à accueillir les familles et à percevoir les recettes liées à l'activité. La Ville ambitionne à améliorer le bâti et explore une modification du mode de gestion. Le projet encore à l'étude a pour but de trouver des pistes d'optimisation des structures. Chaque étape sera présentée aux agents, au Comité Social Territorial et au Conseil Municipal. La Commune poursuit l'accompagnement financier des structures inscrites à la Convention Territoriale Globale.

Les centres d'Accueil Collectif de Mineurs poursuivent leur développement. La Commune travaille à l'accompagnement des associations gestionnaires d'accueils. Les sites scolaires concernés seront mis aux normes pour en améliorer la sécurité et le confort.

La formation continue ou initiale des animateurs permettra de professionnaliser l'équipe qui intervient les mercredis, pendant la pause méridienne du temps scolaire et lors des vacances auprès des enfants de 3 à 12 ans.

b) L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

La mise en œuvre des actions du **Projet Educatif de Territoire** se poursuit et se développe suivant les axes retenus.

- La réussite scolaire des jeunes sera soutenue par :
 - L'augmentation du nombre de bénéficiaires du soutien scolaire (dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité),
 - La proposition d'accompagnement individualisé des jeunes des quartiers hors Quartier Prioritaire de la Ville (FSE+),
 - La formation des agents pour une meilleure prise en charge des enfants, de leurs particularités et pour une amélioration des conditions de travail en lien avec les Ressources Humaines.
- L'écologie et de développement durable seront expliqués aux enfants dans les ateliers permettant la sensibilisation et la réalisation d'expériences pratiques en partenariat avec la SPL Horizon Réunion, le réseau Canopé (rectorat) et la CISE.
- L'ouverture de la jeunesse sur le monde local et régional sera réalisée grâce à la proposition d'actions culturelles en partenariat avec les acteurs culturels du territoire ;
- L'accessibilité numérique sera améliorée par une médiation numérique destinée aux enfants et aux parents : ateliers ludiques, inscriptions en ligne et dématérialisées pour les structures de petite enfance, l'école, la restauration et les centres de loisirs, ainsi qu'un « Environnement Numérique de Travail » (outil de communication Parents - Communauté éducative-Collectivité).
- L'axe Prévention-Santé-Inclusion-Sport sera mené par des professionnels du sport et de la santé, dont une infirmière, rattachée à la Direction de la Réussite Educative. Une priorité sera aussi de prévenir le harcèlement scolaire.
- Les chaises de jardin en plastique des classes élémentaires seront remplacées par du mobilier adapté (4 066 chaises pour écolier).

- La production de menus renouvelés et équilibrés participera à l'éducation alimentaire des élèves. Les circuits courts des chaînes alimentaires autant que possible seront privilégiés.

L'investissement portera sur :

- L'amélioration du bâti scolaire grâce aux projets de réhabilitation de 13 écoles :
Ecoles maternelles : Les Cytises, Emile Thomas, Les Tourterelles.
Ecoles primaires : Henri Morange, Petit Bazar, Lacaussade, Félicienne Jean, Bras des Chevrettes, Ravine Creuse, Jean Albany, Raymond Allard, Zac Fayard, Marius Téza
 - Amélioration du confort thermique :
 - la mise aux normes électriques pour l'amélioration énergétique,
 - la mise en place de brasseurs d'air performants pour améliorer le confort thermique et éviter le recours à la climatisation sur le moyen et long terme,
 - la réfection du réseau d'eau potable pour éviter les fuites sur le réseau vieillissant,
 - la rénovation des préaux avec sol souple pédagogique pour offrir des espaces d'ombrages pour les élèves lors des pauses.
 - Les travaux de rafraîchissement, et d'amélioration du confort au niveau du bâti et des alentours :
 - le ravalement de façade,
 - le changement des menuiseries pour permettre une ventilation naturelle qui serait traversant,
 - la mise en place d'une végétalisation supplémentaire autour des bâtiments pour la mise en valeur et aussi pour l'amélioration du confort thermique,
 - **l'amélioration de la qualité de l'air et de la ventilation,**
 - l'amélioration des niveaux sonores de nos écoles,
 - la mise en place de toitures isolées pour améliorer la résistance thermique globale de la toiture et réduire les apports solaires à l'intérieur qui réchauffent les salles.
 - Les travaux de rénovation du bâti et de mise aux normes :
 - la réfection des sanitaires,
 - la mise aux normes des réfectoires,
 - le remplacement de l'enrobé et du béton par la végétalisation des cours,
 - la réfection de clôtures, des garde-corps et le contrôle d'accès,
 - la mise aux normes des coursives et circulations pour l'accessibilité de tous.
- L'aménagement des cours d'école (mobiliers extérieurs, voile d'ombrage, réfection des sols sportifs et ludiques – Plan Mercredi du PEDT)
- L'aménagement des classes et salles d'eau (chaises adaptées pour les ATSEM dans les 139 classes maternelles, chariots de ménage, achat de mobiliers adaptés pour les enfants en situation de handicap (table de change, mobiliers ergonomiques))
- La réhabilitation de la Cuisine Centrale (toiture et mise aux normes)
- L'équipement des cantines : le renouvellement de la vaisselle et l'achat de fours micro-ondes pour réchauffer les paniers repas destinés aux enfants au régime alimentaire particulier
- L'achat et l'équipement de deux véhicules permettront d'amener le matériel sportif et pédagogique au plus près des enfants.

L'éducation étant une priorité, la Direction de la Réussite Educative s'attachera à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de l'environnement de travail des agents.

B. LE SPORT

Naguère relégué au second plan, le sport est devenu un élément catalyseur des politiques publiques. La pandémie du Covid 19 que nous subissons encore est venue redistribuer les priorités et l'activité physique et sportive, ses bienfaits pour le corps et l'esprit, ses valeurs immatérielles qu'elle véhicule, se sont transformées en enjeu social et sociétal mais également en un accélérateur de changement comportemental pour le bien de chacun et de tous. Face à cette mutation, notre service public sportif se doit d'être ce lien entre les différents intervenants du sport sur le plan local.

Le sport touche de nombreuses questions sensibles de la société, entre autres : l'aménagement du territoire, la cohésion sociale, l'égalité des chances, l'éducation.

Aussi, les actions seront orientées autour de quatre axes principaux :

- La modernisation du patrimoine sportif de la ville,
- La création d'espaces dédiés à la pratique libre dans les quartiers de la ville,
- L'animation, l'éducation et la citoyenneté,
- L'accompagnement des sportifs de haut niveau et au développement des activités des structures associatives sportives.

a) LA MODERNISATION DU PATRIMOINE SPORTIF DE LA VILLE

- Secteur du Centre-Ville : ce secteur regroupe plusieurs équipements d'importance en raison de la présence des groupes scolaires (écoles, collèges et lycées). Des travaux sont en cours d'achèvement et d'autres vont débiter :
 - Gymnase Bédier : le mur d'escalade aux normes internationales est en place et des travaux de rénovation du bâtiment sont en cours afin d'offrir aux usagers une infrastructure de qualité. La réception de l'ouvrage est prévue pour le 1^{er} semestre 2023.
 - Stade Baby Larivière : ce stade est le stade d'honneur de la ville et les tribunes ont été très abîmées par les déjections des pigeons. Aussi, les travaux d'installations de filets de protection sur la tribune ayant commencés en fin d'année dernière s'achèveront en ce début d'année 2023. Un programme de rénovation des tribunes avec une réfection complète du sol, ainsi que la mise en peinture intérieur et extérieur du stade permettront un meilleur accueil.
 - Piscine Michel Debré : cet établissement accueille les établissements scolaires, les associations et le tout public. Aujourd'hui il nécessite une réhabilitation importante. En effet, 2 bassins sur 3 sont actuellement inaccessibles à cause d'un décollement de carrelage. 2022 aura été nécessaire pour les études, la désignation d'un MOE et la finalisation d'un DCE. 2023, sera l'année des travaux avec le lancement de la consultation des entreprises en janvier.
 - Piscine Centre-Ville : cet équipement construit dans les années 1970, n'est plus aujourd'hui aux normes en vigueur. Par ailleurs, son emplacement, en entrée de ville, n'est pas un atout au regard des orientations stratégiques du centre-ville. La réflexion est de relocaliser cet équipement sportif structurant sur un autre emplacement du centre-ville afin de le rendre efficient tant sur le plan sportif, de loisirs, éducatif que social. La SPL EDR est chargée du dossier et une présentation d'un DCE est prévue au 1^{er} semestre 2023.

Orientations Budgétaires 2023

- Complexe sportif Sarda Garriga : comme pour la piscine M. Debré, 2022 aura été nécessaire pour lancer les études de faisabilité de ces travaux conséquent. Le DCE étant arrêté, le lancement des consultations des entreprises est acté pour janvier 2023.
- Gymnase Michel Debré : la structure métallique du gymnase est très attaquée par la rouille. Les études étant terminées sur ce complexe, nous entamerons les travaux en 2023. Le DCE a été remis en décembre 2022. La consultation des entreprises se fera en janvier 2023, pour un OS travaux en mars/avril 2023. Un programme de travaux global a été acté, comprenant :
 - La reconstruction de la salle de gymnastique
 - La sécurisation du gymnase M. Debré
 - L'étanchéité de la toiture du gymnase
 - L'installation d'un nouveau mur d'escalade
 - La sécurisation extérieure de l'enceinte sportive
 - Travaux de peinture
 - Travaux de signalétique
 - Travaux d'éclairage
- Complexe sportif de Mille Roches : les travaux de la 2^{ème} tranche ont démarré en octobre. La réception est prévue pour le mois de décembre 2023. Pour rappel, à l'achèvement des travaux, le site sera doté de nouveaux courts de tennis, d'un terrain de paddel, d'un city stade, d'une piste de vitesse. Le terrain de jeux sera doté d'un sol synthétique et une tribune pourra accueillir les spectateurs. Une salle multi activités accueillera les activités sportives intérieures telles que sports de combat, fitness, yoga et autres.
- Secteur du Colosse :
 - Réaménagement du boulodrome du Colosse : le MOE étant désigné sur ce programme, le DCE sera présenté pour validation en avril. Les travaux seront lancés en 2023.
- Secteur de Bras des Chevrettes :
 - Restructuration du stade : le quartier ne dispose d'aucune autre infrastructure sportive. Les travaux de restructuration ont démarré au mois d'octobre 2022 et se poursuivront jusqu'en décembre 2023. Les travaux sur le site concernent la réhabilitation du terrain de football et de l'éclairage en LED, la construction de vestiaires, d'un local technique, d'un bureau, d'une tribune, de sanitaires publics ainsi que d'un cheminement et d'un parking pour les personnes à mobilité réduite.
- Secteur Cambuston :
 - Restructuration du stade Soune Seyne : ce dernier est devenu obsolète et ne répond plus à la demande des pratiquants, ni de la population. L'état de dégradation avancée et l'utilité de cet équipement, nous amène à porter une réflexion globale de son devenir. Le dossier a été confié à la SPL EDR afin de faire les études de faisabilité et proposer un DCE en 2023, prenant en compte les orientations des utilisateurs (population, associations, établissements scolaires...).
- Secteur Fayard : en 2022, la collectivité a réalisé les travaux pour la création d'un terrain de grands jeux en synthétique. L'équipement sera réceptionné en février 2023. En 2023, les travaux de la phase 2 sont au programme confié à un MOE. Un DCE est attendu pour le mois de mai.
- Dans tous les secteurs

- La réhabilitation des équipements sportifs et de loisirs des écoles : la pratique sportive est préconisée dès le plus jeune âge. Cette année, la ville a installé une aire de pitch one à proximité de l'école Leconte De Lisle. Pour 2023, les cours des écoles Félicienne Jean et Ravine Creuse seront mis en résine colorées, afin de rendre ces lieux attractifs et incitatifs à l'activité physique et sportive. Par ailleurs, la collectivité souhaite mettre aux normes les équipements existants dans les écoles et créer des aires de jeux sportifs dans celles ne disposant d'aucun équipement afin de proposer aux enfants une pratique sportive quotidienne, variée et de proximité en toute sécurité. Un schéma directeur des équipements sportifs et de loisirs dans les écoles sera mis en place cette année. Cela débouchera sur un plan pluriannuel d'investissement dans ces établissements. L'objectif étant que toutes les écoles soient équipées d'un espace de pratique d'activités, soit à l'intérieur, soit à proximité.

b) LA CREATION D'ESPACE DEDIES A LA PRATIQUE LIBRE DANS LES QUARTERS

Le sport doit devenir accessible pour tous. Tout un chacun ne pourra pas forcément respecter des horaires imposés, payer une licence, faire garder ses enfants pendant sa pratique sportive. Aussi, créer des espaces de pratique libre avec un espace de jeux pour enfants en annexe devient une nécessité. Pluralité, amplitudes horaires libres, aucune dépense financière pour l'utilisateur... autant d'éléments qui permettront une pratique libre mais en toute sécurité.

- Secteur de Champ Borne : création d'une aire de fitness. Un espace de 100 m² aménagé avec des agrès de street workout, de fitness permettront à tout un chacun de pratiquer gratuitement une activité physique.
- Secteur de la Cressonnière : création d'une aire de street workout. Installée sur 50m², cet espace contribuera à promouvoir l'activité physique et créer du lien entre les habitants.
- Secteur de la Rivière du Mât les Bas : création d'une aire de fitness et de street workout. Elle sera installée sur un sol amortissant d'une superficie de 80m².

c) L'ANIMATION, L'EDUCATION ET LA CITOYENNETE

- L'intervention des éducateurs de la ville dans les établissements scolaires est prévue pour l'accompagnement des enseignants pour la mise en place des 30 minutes de sport quotidiennes.
- Les vacances sportives : ce dispositif, gratuit pour les familles, permet d'accueillir 90 enfants de la ville âgés de 7 à 15 ans chaque semaine en matinée pendant les petites vacances scolaires. Ils sont encadrés par les éducateurs de la ville. Les vacances sportives ont pour objectif de faire découvrir un éventail de disciplines sportives. Deux sorties sont programmées par session.
- « Le savoir nager » : la commune souhaite pérenniser ce programme en faveur des enfants âgés de 9 à 11 ans résidant dans les quartiers prioritaires de Saint André éloignés des secteurs des piscines. Les personnes en situation de handicap sont aussi concernées.
- « Aisance aquatique » : ce dispositif propose une approche rénovée du milieu aquatique et des solutions concrètes pour faciliter la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge. Par ailleurs il entre dans une stratégie globale de lutte contre les noyades. Ce dispositif est proposé aux établissements scolaires et centre de loisirs.
- « Femmes & Sports » : cette action, organisée dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, propose aux femmes une journée sportive et de bien-être. 200 à 300 femmes sont

accueillies. Les activités sont proposées par les éducateurs de la ville et chaque année le service fait appel à un ou deux prestataires pour la découverte d'une activité nouvelle.

La journée de l'agent : moment de convivialité, cette journée réunit les agents de la collectivité. Elle aura lieu au mois de décembre. Des activités sportives sont proposées, animées par les éducateurs de la ville. La journée de l'agent est une journée conviviale permettant aux agents de se rencontrer dans un cadre autre que celui du travail et se fera en collaboration avec le Parc du Colosse et la Culture.

d) L'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DES STRUCTURES ASSOCIATIVES SPORTIVES

- « Aide aux Athlètes » : dans sa politique en direction de la réussite éducative et sportive de la jeunesse, la ville renouvelle les aides du dispositif « Aide aux Athlètes ». Cette aide financière individuelle vise à aider et à encourager la réussite sportive de haut niveau. En effet, convaincue que la réussite sportive est indissociable de la réussite socio professionnelle, la collectivité décline une politique de soutien afin que les sportifs de haut niveau puissent réaliser les performances à la hauteur de leur potentiel et de leurs aspirations.
- L'accompagnement pour la réussite des événements et rencontres sportives : mise à disposition d'infrastructures, accompagnement logistique, présence des éducateurs de la ville.

La soirée des associations : elle rassemble les associations sportives actives de la ville afin de mettre à l'honneur le travail effectué et les résultats sportifs obtenus par leurs athlètes.

C. LA CULTURE

Les grands axes de développement et d'investissement dans le domaine culturel s'inscrivent dans les orientations stratégiques de la mandature. La programmation mettra l'accent sur la culture locale. Les déclinaisons se feront dans tous les quartiers.

a) DEMOCRATISER L'OFFRE CULTURELLE

- Afin de dynamiser la vie culturelle de la ville, les quartiers et le centre-ville accueilleront des propositions d'ateliers et de spectacles. Le partenariat avec les associations et les professionnels de la culture aura pour ambition d'offrir un large éventail de pratiques artistiques.
- La compagnie Kenji propose, en partenariat avec la ville de Saint-André, la 3^{ème} édition du festival Kré'Arts. Le festival comporte des ateliers de danse Hip Hop dans les maisons de quartier, des masterclass tout public et gratuite, une projection de documentaire, une conférence tout public sur la place de la femme dans le milieu de la danse à la médiathèque de Saint-André, et une formation en écriture de spectacle pour les gagnants du Battle.
- Le festival de contes Ti kour gran kour prendra ses quartiers dans les équipements culturels et dans divers lieux de la commune pour promouvoir et transmettre le patrimoine oral local et d'ailleurs à différents publics (crèches, EHPAD, établissements scolaires, centres aérés) selon une programmation multimodale : ateliers, masterclass, pièce de théâtre, conférences et nuit du conte.

Orientations Budgétaires 2023

- « Jazz en ville », en collaboration avec l'Association Culturelle des Musiques Actuelles et Traditionnelles, est l'occasion pour les élèves des écoles de musique de faire les premières parties de formation plus confirmées. Trois concerts seront programmés en ville.
- Sous la direction artistique du Petit Conservatoire de l'Est, et en partenariat avec le CCAS et l'HEPAD, une Chorale des séniors travaillera un répertoire de chants lointan et se produira à sur les scènes de la ville et dans les centres de loisirs pour favoriser la transmission culturelle.
- Des conférences-débats aborderont des thèmes tels que la place de la femme, l'identité réunionnaise, l'interculturalité, le vivre-ensemble, « l'engagisme », les traites et l'esclavage.

Les dimensions historiques et culturelles des festivités du 20 désanm, de la Fête de la musique et du Dipavali seront mises en lumière et déclinées sur l'ensemble du territoire.

b) DEVELOPPER L'EDUCATION ARTISTIQUE

La Ville encourage et soutient les initiatives à vocation pédagogique. Elle dispose pour cela de plusieurs leviers :

- Un projet de spectacle pluridisciplinaire mêlant trame théâtrale, chant choral, musique et danse permettra à cinq classes du territoire d'associer le fruit de leur apprentissage en vue d'une restitution au mois de juin. Ce travail s'inscrit dans une démarche novatrice en mettant en synergie les structures qui portent l'enseignement artistique sur le territoire dans une vision décloisonnée de la pratique artistique.
- Afin de sensibiliser le public à l'architecture créole présente sur la commune, des ateliers de modélisation de cases créoles offriront une opportunité de développer des habilités et des savoirs en architecture. Les maquettes réalisées seront, avec profit, valorisées lors d'une exposition dans le village patrimoine.

Les écoles musicales associatives : la formation instrumentale et vocale de quelque 750 apprenants est assurée par l'école de musique (13 disciplines) et le Petit conservatoire de Champ-Borne (7 disciplines). Les élèves s'initient et se perfectionnent à la pratique des instruments à cordes, des claviers, des batteries, des instruments à vent. Le PCE propose, en outre, le chant choral. Les pratiques collectives sont valorisées lors des évènements de la ville.

L'école municipale de danse : pour conforter les offres existantes, l'Ecole de Danse maintient l'offre des cours de Modern Jazz dès le plus jeune âge et favorise les rencontres avec les artistes et les œuvres à travers les résidences et les manifestations culturelles. L'organisation des journées portes ouvertes et le « gala » de danse permettent de valoriser les enseignements et les pratiques chorégraphiques. L'école de danse accompagne la mise en œuvre des parcours de danse du CLEA et soutient les associations et professionnels de la danse dans le cadre d'une à mise à disposition des salles. Elle prend part aux évènements culturels de la Ville.

Des études de programmation de réhabilitation de l'Ecole de danse et de l'Ecole de musique sont en cours.

c) SOUTENIR LA CREATION CULTURELLE

L'Espace socio-culturel de Bras-des-Chevrette permettra de délocaliser la résidence d'artiste, les expositions et les ateliers des équipements. L'Espace de diffusion culturelle de Champ-Borne s'inscrit dans l'opération globale de réhabilitation du site de la Mairie annexe de Champ-Borne, appelé Îlot de

Champ-Borne. La livraison de l'équipement est prévue pour 2023. Un appel à projet est rédigé afin de désigner les prestataires en danse, musique et théâtre. Le kiosque à musique du Parc Lacaussade, opérationnel autour de juin prochain, accueillera des animations culturelles douces.

L'association *Mizikali* porte un projet pédagogique, intitulé « Bien-être par la musique », en direction des classes de CM1 et de CM2 en vue de créer une œuvre originale. L'intervenant, Monsieur Thierry Gauliris, dirige et accompagne le processus de création. Les chansons peuvent aussi être valorisées par le biais d'un enregistrement sur support CD.

Afin d'initier les jeunes aux métiers du cinéma, en les impliquant dans un projet de réalisation d'un court-métrage, l'opération Kourmétraz est reconduite. Le stage s'adresse à une quinzaine de jeune de 16 à 25 ans et le tournage prend pour décor un lieu différent à chaque édition. Le dispositif transmettra des messages de prévention des diverses addictions. La médiathèque accueillera au mois de mars la 6^{ème} édition de la Fête du court métrage en collaboration avec Cinékour. L'occasion de mettre en lumière la création du court-métrage *péi* en proposant des projections, des rencontres et des ateliers

d) LUTTER CONTRE L'ILLETRISME ET LA FRACTURE NUMERIQUE

La médiathèque Auguste Lacaussade et la bibliothèque Adrien Miniépoullé : outre le prêt de documents, la médiathèque et la bibliothèque mettront en œuvre des actions liées au calendrier culturel et proposeront une programmation diversifiée et variée :

- Animations dans et hors les murs, Ateliers, Accueil des classes
- Actions culturelles nationales (Journées Européennes du Patrimoine, Printemps des poètes, Partir en livre , Printemps des poètes, Nuit de la lecture , Les 48 heures de la BD, Festival du conte, Fête de la science, Fête de la musique ...), locale (20 desanm, Village de Noël, Je lis un livre *Péi*, Premières pages, Semaine créole),
- Accueil d'artistes locaux et nationaux, rencontre avec les auteurs dédicaces, les illustrateurs, les conteurs, les peintres, les chanteurs, et musiciens,
- Expositions et conférences.

Une maîtrise d'œuvre est en cours d'attribution pour une réhabilitation complète de la Médiathèque Auguste Lacaussade.

Les travaux de réhabilitation et d'extension de la bibliothèque Adrien Miniépoullé ont pour objectif de doubler sa surface (507 m² contre 215 m² à l'origine). Les espaces adultes, jeunesse et le cyberspace gagnent en superficie. Les collections et le matériel sont renouvelés. La future Médiathèque disposera d'une salle de travail et de formation équipée en visioconférence et d'une salle d'animation et d'exposition. Les nouveaux outils du numérique se mettent au service de la formation et de l'éducation : initiation à l'informatique, ateliers de création numérique, accès à des contenus éducatifs, musée numérique en collaboration avec la Vilette (plusieurs milliers d'œuvres d'arts).

e) PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL

La ville élargira ses propositions pour les Journées européennes du patrimoine par la découverte d'autres sites et d'autres aspects du patrimoine immatériel. Le village patrimoine mettra en avant le Jako malbar, la ballade en charrette bœuf ou en car courant d'air, la salle verte, une cuisine feu de bois, les fruits et légumes lontan, l'orchestre en cuivre et une chorale des séniors, à côté des traditionnels jeux lontan, gâteaux lontan, riz chauffé et jus de canne.

Le Parc du Colosse accueillera la 4^{ème} édition (la 2^{ème} sur notre territoire) du Salon de la Culture et de l'Identité Réunionnaise fin septembre-début octobre. L'objectif est de rassembler les acteurs de la filière culture et de communiquer sur les diverses initiatives montrant le génie réunionnais. Le SCIR accueille

des expositions pédagogiques ou artistiques et une centaine d'exposants répartis sur cinq villages : artistes, artisans, livre, Nouvelles technologies, bien-être et tourisme, gastronomie créole. Original et innovant, le Salon est l'occasion de nombreuses rencontres et de partage d'expériences autour de la protection du patrimoine matériel et immatériel. Il se positionne aussi comme un lieu d'échanges sur les grandes questions de société autour de l'épanouissement humain et de la quête de perspective pour le futur de notre île avec des *sobatkoz*. En 2022, les débats ont porté sur la langue créole, le maloya et la place de la femme dans la culture. Une programmation artistique et culturelle en journée, avec des performances d'artistes et des scènes ouvertes, complète l'édition. En 2022, le Salon a attiré 8 000 visiteurs, dont 800 scolaires.

Afin de valoriser et de transmettre des éléments de connaissances historiques et architecturales sur le patrimoine de Saint-André (immobilier, industriel, religieux, monuments funéraires et lieux mémoriels, figures historiques remarquables), un projet d'exposition numérique est en cours de conception en collaboration avec Epitech. Il intègre une carte interactive, des visites virtuelles de sites, du texte informatif et des capsules vidéo pédagogiques. L'objectif étant de diversifier les supports de sensibilisation et d'augmenter la visibilité du patrimoine commun auprès d'un large public.

La ville s'affirme aussi comme étant un centre de valorisation et de démocratisation de la recherche universitaire. Elle accueille, à ce titre, deux événements majeurs de communication de travaux portant sur des thématiques historiques et mémorielles : Toussaint Louverture Day et la Semaine de l'histoire.

Un programme d'investissement en direction du patrimoine bâti est déployé en vue de sa conservation et de son exploitation :

Les travaux de sécurisation de la **Salle Jeanne d'Arc** sont terminés. La phase diagnostic et esquisse est réalisée. Le site aura pour vocation de recevoir des formes douces de restitution culturelle et artistique avec une jauge de 70 personnes (orchestres classiques, chant lyrique, chorales, théâtre, galerie d'exposition, projection, espace protocolaire ...).

L'étude diagnostic structure et sécurisation de la **Maison Martin Valliamé** a été rendue. Les études complémentaires (amiante, termites et plomb) se poursuivent au premier trimestre 2023 et le démarrage des travaux se fera au second semestre 2023.

Pour la réhabilitation et l'aménagement **des vestiges et des abords de l'église de Champ-Borne**, des études ont été réalisées en 2022. Les études complémentaires seront rendues en 2023.

f) LE PROJET LA G'ART

Le projet phare de la mandature est la création du centre artistique et culturel La G'Art. Sans lieu de diffusion opérationnel depuis 2014, la collectivité souhaite faire de la Maison Loupy et de la salle Guy Alphonse un espace unique dédié à la culture. Les axes prioritaires de cet outil se définissent ainsi :

- Soutenir la professionnalisation des acteurs culturels et instaurer de la complémentarité entre les équipements ;
- La formation et l'accompagnement artistique et culturel des 8 000 élèves de la commune et de la jeunesse en général ;
- Remettre la culture dans la vie des citoyens ;
- Rendre visible la pratique, les productions, la création et les œuvres.

Le programme a défini la configuration suivante :

- Une salle de diffusion et restitution de 250 places (nouvel équipement)
- Deux plateaux de répétition pour soutenir la création
- Un studio d'enregistrement
- Mise en résidence d'artistes
- Espace de co-working
- Un restaurant culturel.

Les études maîtrise d'œuvre de ce projet d'envergure seront lancées cette année.

D. LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations sont des entités nécessaires à la création de liens de sociabilité et de solidarité dans des sociétés de plus en plus individualisées.

Premier acteur de la vie locale elles apportent des compétences en réponse aux besoins de la population permettant le développement ou la consolidation de projets à dimension sociale et territoriale et remplissent de surcroît plusieurs rôles.

En soutien à la Vie Associative sur le territoire de Saint-André, dans la quête de la collectivité pour une politique de proximité plus juste, la ville s'engage à renforcer les actions à l'échelle des quartiers, à redynamiser le territoire par des soutiens financiers au travers de ces différentes actions :

- Accompagnement collectif - Attribution de subvention pour accompagner les différents projets des associations ;
- Accompagnement individuel - Formation des dirigeants bénévoles pour une meilleure gestion de leurs associations ;
- Evènement associatif - Forum des associations, Journée réseau, ... ;
- Focus sur le site internet de la Ville - « 1 semaine, 1 association » ;
- Fonctionnement de la Maison de la Vie associative et du Conseil de la Vie associative.

Dans une logique de proximité, les accompagnements des dirigeants bénévoles ainsi que des futurs dirigeants auront lieu sur les différents sites et quartiers de la Ville.

L'accompagnement par et pour les associations sera progressivement installé dans une logique de tiers-lieux ainsi que par la création de fédérations associatives.

E. ACTIONS SOCIALES ENVERS LA POPULATION

Pour mémoire, le CCAS est l'acteur opérationnel de la commune en matière social. Ces actions portent principalement autour de :

- ⇒ La lutte contre la pauvreté
- ⇒ L'insertion sociale des publics en difficulté et des publics migrants issus de l'Océan Indien
- ⇒ La lutte contre la précarité énergétique
- ⇒ La lutte contre la précarité alimentaire
- ⇒ La politique de prévention
- ⇒ L'action en direction des personnes âgées et handicapées : le bien vieillir.

De plus, en application du décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 qui impose sa réalisation au cours du mandat, avec la conduite d'un diagnostic sociodémographique obligatoire l'année qui suit le renouvellement, assorti de possibles analyses complémentaires les années suivantes.

Les principales actions pour 2023

1 -Ouvrir un accueil de jour (Sans Domicile Fixe) : parmi les missions régaliennes du CCAS, on dénombre la domiciliation des personnes sans domicile. Le territoire comprend 186 demandeurs de domiciliation. 20% de ces personnes sont sans domicile. En partenariat avec la Croix-Rouge, il est envisagé la création d'un accueil de jour qui se décline comme suit :

- Un accueil individualisé, inconditionnel et respectant l'anonymat à toute personne qui en manifeste le besoin ;
- Aider la personne à retisser des liens sociaux à travers la participation à la vie de l'accueil de jour
- Aider la personne à se retrouver dans la dignité, notamment par le travail sur l'image de soi, le bien être, l'hygiène
- Accompagner la personne dans son projet de vie
- Prendre un petit déjeuner
- Prendre une douche et de laver son linge
- Mettre ses affaires personnelles dans un placard individuel fermé

L'ouverture de ce centre est prévue pour le mois de mars 2023 Porte des Salazes.

2-Mettre en place le Point d'Accueil Ecoute Jeune (PAEJ)

Le Point d'Accueil Ecoute Jeune (PAEJ) se veut une structure conviviale sur le territoire, volontairement proche des jeunes près des lycées du centre-ville. Il offrira un accueil, une écoute et une orientation aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et pourra également accueillir les parents.

La structure accueillera de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle, seul ou en groupe jeunes et/ou parents souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation, dès lors qu'ils rencontreront une difficulté concernant la santé de façon la plus large : mal-être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, décrochage social, scolaire.

L'équipe du PAEJ aura pour objectif de prévenir le mal-être, la marginalisation, les addictions et la délinquance chez les jeunes. Le CCAS envisage d'adosser le PAEJ au Centre Social du Centre-Ville, ce qui aura pour avantage une mutualisation des moyens.

3-Poursuivre la dynamique de développement des Centres Sociaux par :

✓ L'ouverture du 4ème Centre Social au sein du secteur de Cambuston :

Le Centre Social est un dispositif agrémenté par la Caisse d'Allocations Familiales et est défini comme un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.

Dans le cadre de la dynamique de développement des Centres Sociaux sur le territoire de SAINT-ANDRE, le CCAS a pour volonté de créer un quatrième Centre Social sur le territoire. Cette dynamique a été enclenchée lors de la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) en 2010, qui prévoyait la création de quatre centres sociaux.

Selon la circulaire de la Caisse d'Allocations Familiales relative à l'animation sociale, les centres sociaux sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Ce sont des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Durant l'année 2023, le CCAS prévoit ainsi d'effectuer une demande d'agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le but d'implanter ce quatrième Centre Social sur le quartier de Cambuston. Il est privilégié ce secteur en raison de son caractère prioritaire tel que défini par la Politique de la Ville et par les indicateurs de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisé en 2022.

Il est souhaité que cette structure à vocation familiale s'installe au sein des bâtiments situés Ruelle des Orchidées. Une demande d'aide en investissement sera également transmise auprès de la CAF.

✓ Nouveau centre social de FAYARD Demande de financement en investissement pour la construction

Le Centre Social Fayard- Chemin du Centre occupe depuis 2017 un local d'une superficie de 115,40m² sis au 1451, chemin du Centre et quartier prioritaire de la Politique de la Ville.

Néanmoins les locaux ne sont guère adaptés à l'accueil du public. Au regard des activités à générer pour la population, ils montrent rapidement leurs limites. Les locaux sont vétustes et les installations ne sont

Orientations Budgétaires 2023

plus aux normes. De plus, l'activité du Centre Social de Chemin du Centre – Fayard est en pleine expansion et son aménagement ne permet pas d'accueillir correctement les activités.

Il est ainsi pertinent de réfléchir à la reconstruction de cet équipement de proximité au service des habitants du quartier. Ce projet permettra de répondre à différents besoins identifiés, à savoir :

- ⇒ Améliorer les conditions d'accueil des usagers pour participer aux activités ou bénéficier des services mis à disposition
- ⇒ Garantir un accès et un accueil pour tous (norme PMR)
- ⇒ Accueillir l'activité des associations en manque de locaux pour leurs activités ou réunions
- ⇒ Possibilité pour les habitants de disposer d'une salle pour des projets individuels ou collectifs

Lors d'une visite des services de la Caisse d'Allocations Familiales, une réflexion a été portée sur l'opportunité de construire ce nouvel équipement de proximité à destination des habitants du quartier. Les services de la CAF a confirmé qu'ils seraient favorables à accompagner la collectivité pour la réalisation de cet investissement.

4-Ouverture du nouveau Centre Social de Bras des Chevrettes

Au cours de l'année 2020, les travaux de réhabilitation de l'ancienne école du quartier de Bras des Chevrettes ont démarré afin de créer un Centre Socioculturel.

Le Centre Social intégrera ce nouvel espace et pourra performer sa mission d'animation sociale, de développement de projets et d'initiatives pour l'épanouissement de ce territoire et de ses habitants.

Cette relocalisation offrira une meilleure visibilité du centre social et de son action car cette nouvelle structure est située au bord de la Route Départementale, axe principal du quartier de Bras des Chevrettes. L'ouverture du nouveau Centre Socioculturel de Bras des Chevrettes est prévue en mars 2023 et un déménagement est prévu le 18 février 2023. Pour la bonne intégration au sein de ce nouvel espace, le CCAS prévoit d'équiper le Centre Social de nouveaux mobiliers et outils.

5-Continuer l'accompagnement de la révolution des usages numériques

Le développement des outils numériques a connu de grandes avancées entre 2021 et 2022 (télétravail, démarche administratives, école à la maison.....).

Un des défis majeurs, qui se porte au pouvoir public est d'accompagner les personnes victime du phénomène illectronisme (l'exclusion numérique) en proposant des ateliers d'initiation à l'informatique dans les centres sociaux et par le pôle seniors de leurs permettre d'être autonome dans leurs démarche administratives.

6-Ouverture point distribution des colis alimentaire

Le CCAS a connu une forte progression de demandes d'aide alimentaire 1 043 demandes sur l'année 2023 attribuer par colis.

Actuellement il est fait appel aux partenaires associatifs (Croix-Rouge, ADSL, Meilleurs Ensemble...) pour les colis alimentaire. En conséquence le CCAS envisage de mettre en place son propre système de distribution. Cette démarche est en cohérence avec l'adhésion à la BAM (Banque Alimentaire des Mascareignes). Cette action permettra d'améliorer la qualité de l'aide de colis.

Ouverture prévu le 1er mars 2023 porte des Salazes.

7-Développer la prévention spécialisée

En 2023, dans le cadre d'un financement par la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), le CCAS inscrira une action dans le champ de la prévention spécialisée.

Orientations Budgétaires 2023

Le « travail de rue » consiste à « aller vers » les groupes de jeunes dans les lieux non institutionnels qu'ils fréquentent et où ils se réunissent et ainsi capter le public cible et permettre ensuite la construction d'une relation éducative. L'intervention de l'éducateur de rue se traduira par des passages informels ou des temps de présence formalisés dans des espaces d'accueil que les jeunes occupent, principalement en Centre-Ville et à Fayard. Cette action est en partenariat avec les bailleurs qui participe au financement d'un poste éducateur spécialisé par la TFPB.

8-Créer un logement d'accueil d'urgence

Le CCAS est régulièrement confronté à des situations de personnes qui se retrouvent à la rue suite à des ruptures dans les parcours de vie. Le 115, le numéro d'urgence sociale n'ayant régulièrement pas de places d'hébergement disponibles, il est nécessaire pour le CCAS de solliciter des pensions dont l'offre est limitée. En 2023, le CCAS fera la démarche pour la création et la gestion d'un logement d'accueil d'urgence. Dans un premier temps, le CCAS procèdera à la recherche d'un logement social auprès des bailleurs.

Parallèlement, le règlement intérieur intégrera, une des priorités étant de proposer un accompagnement social global afin d'inscrire les bénéficiaires dans une démarche de logement durable.

9-Ouverture de la plateforme « REPIT/REPOS » en partenariat avec l'ORIAPA

Sur le territoire de la Métropole plus d'un million de français sont atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. On estime également le nombre de personnes atteintes de la maladie de Parkinson et le nombre de personnes atteintes de Sclérose en plaques peut être évalué à plus de 300 000.

La Réunion compte à ce jour 2 plateformes de répit situées dans le Nord et Sud (respectivement gérées par la Croix-Rouge et la Fondation Père Favron).

En revanche, à ce jour, l'Est du Département est dépourvu de dispositif permettant le maintien à domicile des personnes atteintes de maladie neurodégénératives tout en offrant des solutions de répit aux aidants. Il apparaît donc indispensable de déployer un tel dispositif.

Son objectif est d'assurer la prise en charge temporaire physique, émotionnelle et sociale d'une personne en situation de dépendance dans le but de favoriser le maintien d'une vie sociale et relationnelle du binôme, de concourir à son bien-être psychologique et émotionnel et ainsi de soulager son aidant et d'éviter un épuisement qui compromettrait aussi bien sa santé que le maintien à domicile de la personne malade.

Le local de répit/repos, situé au n°1 Corbeille d'Or possède une superficie de 120 m² juxtant l'EHPAD.

10- Poursuivre la modernisation et l'efficacité du CCAS :

Celle-ci doit être plus que jamais tendue vers la mise en œuvre du projet dans les différentes politiques sectorielles relevant des compétences de l'établissement public. Elle doit aussi permettre de développer au mieux une action sociale de qualité, au plus proche des besoins des habitants et renforcer la qualité de service et l'égalité d'accès et de traitement des citoyens. Ainsi, pour l'année 2023, nous souhaitons :

⇒ Poursuivre la politique d'évaluation des agents titulaires et non-titulaires afin de voir la possibilité de la mise en application la réforme territoriale et l'évolution carrière de ces agents (mise en place du CIA)

⇒ Procéder au recrutement deux travailleurs sociaux pour renforcer le pôle solidarité afin de mieux répondre aux demandes des administrés

⇒ Réorganiser et performer le service Pôle Aide Légale et son intervention.

De plus le CCAS maintiendra son action dans la lutte anti vectoriel par le biais de 80 contrats PEC. La participation communale auprès du CCAS restera un montant constant.

F. L'HABITAT

La politique du logement et de l'habitat conduite par la Ville est de maintenir une dynamique de sa population dans un contexte maîtrisé et d'offrir une qualité de vie dans la totalité des quartiers, avec une véritable mixité sociale et générationnelle sur l'ensemble de la commune. Commune attractive du territoire Est, Saint-André a donc pour ambition de répondre au mieux à une demande de logement de qualité en locatif qu'en accession sociale et financièrement abordable.

3 orientations stratégiques :

Orientation 1 : Mieux connecter le développement de l'offre de logement avec la politique d'aménagement durable du territoire.

La politique de l'habitat ne peut être déconnectée des politiques d'aménagement, d'urbanisme, de transport et de développement économique.

La 1^{ère} orientation vise à « mieux connecter le développement de l'offre de logements avec la politique d'aménagement durable du territoire » à travers les trois actions suivantes :

- La mise en place d'une stratégie foncière, qui doit permettre de phaser, territorialiser et maîtriser le développement en lien avec le déploiement de l'offre en transport en commun ;
- L'accompagnement des projets d'habitat afin de développer la qualité urbaine, architecturale et paysagère des programmes ;
- Une participation active du service habitat de la commune à l'élaboration de la stratégie de développement économique dans le but d'attirer davantage d'actifs.

La Programmation Partenariale Actualisée (PPA) permet de valider collégialement les financements LBU des opérations de logements sociaux et de suivre leur état d'avancement.

Orientation 2 : Mobiliser et requalifier le parc existant, en lien notamment avec la revitalisation des centres villes

La 2^{ème} orientation concerne la mobilisation et la requalification du parc existant. Le déficit d'attractivité d'une partie des logements existants est particulièrement marqué dans les quartiers identifiés. Le parc privé présente des signes de fragilité, liés à :

- Son ancienneté, avec une part importante de logements construits avant toute réglementation thermique et, en partie, occupés par des ménages aux revenus modestes ;
- Des situations ponctuelles de dégradation importante ou d'habitat indigne

Le parc social montre, lui aussi, des signes de dégradation, du fait de son ancienneté. Le but est d'accompagner les bailleurs sociaux à la requalification du parc social pour lui redonner de l'attractivité. Des actions de réhabilitation et de démolition sont en cours, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le centre-ville.

- Récapitulatif des réhabilitations :

Orientations Budgétaires 2023

PROGRAMMATION	BAILLEURS	OPERATIONS	NB LOGTS
2022	SHLMR	VICTORIA	212
2022	SHLMR	CENTRE-VILLE	97
2022	SIDR	CYPRES	101
2023	SIDR	SALANGANES	143
2023	SIDR	DOCTEUR LAMARQUE	165
TOTAL			718

- Récapitulatif des démolitions :

PROGRAMMATION	BAILLEURS	OPERATIONS	NB LOGTS
2022	SHLMR	VICTORIA	6
2022		CENTRE-COMMERCIAL	19
TOTAL			25

L'objectif de la commune est de poursuivre la résorption de l'habitat insalubre et indigne.

- **PILHI - Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat indigne**

La commune suit le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) en partenariat avec la CIREST. L'objectif est de diminuer le nombre d'habitat indigne en stock (1 082) ainsi que les nouveaux signalements issus du Guichet Unique (GU).

- **RHI Les Manguiers**

Dans le cadre du programme d'aménagement de la RHI LES MANGUIERS, l'opération 19 LES « Les JUJUBES » a été transformée en Logements Locatifs Très Social (LLTS). Le démarrage des travaux est prévu début 2023, et la livraison des logements en septembre 2024.

- **L'amélioration de l'habitat**

En termes d'amélioration de l'habitat, une réflexion est en cours sur le transfert de compétence vers le CCAS. L'objectif de ce transfert de compétence sera de :

- Créer une seule porte d'entrée en ce qui concerne l'amélioration lourde et légère
- Renforcer le lien partenariat avec le Département et les différents opérateurs
- D'avoir une meilleure visibilité des flux entrants et sortants de l'amélioration sur la commune

- **Rénovation et vente des logements communaux**

L'objectif est poursuivre la rénovation et la vente des LTS communaux en accompagnant les personnes solvables vers l'accession au logement en mobilisant les financements existants.

- **Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la commune permettra de favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers

Orientations Budgétaires 2023

ou centres urbains anciens, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

L'OPAH se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité pour une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

Orientation 3 : Produire une offre diversifiée et adaptée aux besoins

La 3^{ème} orientation vise à produire une offre adaptée à la diversité des besoins des ménages. Il s'agit d'offrir des logements accessibles pour l'ensemble des ménages, tout en leur donnant la possibilité de fluidifier leurs parcours résidentiels.

La réponse en matière d'offre de logements doit prendre en compte toutes les caractéristiques de sa population. L'enjeu est de diversifier les types de logements et adapter les niveaux de loyers aux ressources des demandeurs. La commune continuera à accompagner les bailleurs sociaux dans la définition de leurs objectifs territorialisés et la mise en œuvre de leurs projets, notamment via la garantie d'emprunts en contrepartie de réservations de logements.

- **Constructions en cours :**

BAILLEURS	OPERATIONS	TYPE FINAN	NB LOGTS
SEMAC	ALICE	LLS	23
SEMAC	ALICE	LLTS	34
SEMAC	ALICE	LLTS/RPA	64
KEHOPS/SHLMR	LE JARDIN D'ALAMANDA	PLS	12
KEHOPS/SHLMR	LE JARDIN D'ALAMANDA	LLS	33
SEMAC	LES FOULARDS	LLS	19
KHEOPS	ALAMANDA	PSLA	25
TOTAL			210

- **Opérations financées (Subvention LBU) :**

BAILLEURS	OPERATIONS	TYPE FINAN	NB LOGTS
SEMAC	PLANTATION	LLTS	12
SEMAC	PLANTATION	LLTS/RPA	46
SODIAC	CLOS DES VACOAS	LLS	42
SODIAC	CLOS DES VACOAS	LLTS	40
SODIAC	CLOS DES VACOAS	PLS	38
	RESIDENCE TETRA	PLS	12
TOTAL			190

- **Opérations à financer :**

BAILLEURS	OPERATIONS	TYPE FINAN	NB LOGTS
-----------	------------	------------	----------

Orientations Budgétaires 2023

SODIAC	SHAMBALA	LLS	42
SEMAC	MASCAREIGNES	LLTS	60
TOTAL			102

- **Mise en place d'une charte partenariale entre la Commune et les bailleurs sociaux**

Pour faire face à l'enjeu majeur que représente le logement social en matière de développement urbain, social, mais aussi de qualité de vie, la Commune souhaite établir un partenariat formalisé et pérenne avec les bailleurs sociaux présents sur son territoire.

Ce partenariat prendra la forme d'une charte entre la commune et les bailleurs sociaux, bâtie autour de trois objectifs principaux :

- Mieux construire
- Mieux entretenir
- Mieux vivre ensemble

III. SAINT ANDRE UNE VILLE ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVE

A. LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Un projet d'implantation de Ti kiosques par l'aménagement de placettes d'activités sera mise en œuvre.

B. AGRICULTURE

Il conviendra de soutenir une économie locale, mais aussi d'éviter l'émission de CO² générée par le transport de fruits et de légumes venus de l'autre bout du monde ou hors saison. A contrario, il s'agira d'accepter de « *manger* » les fruits et légumes de saison adaptés au climat tropical de notre département. En conséquence, la collectivité mettra en place une charte agricole par le biais de la poursuite de l'organisation de **marchés équitables dans les quartiers**.

De plus, il conviendra d'associer les acteurs du monde agricole à la révision du PLU pour préserver les secteurs agricoles. Dans le même temps, une attention particulière devra être portée sur les préconisations à mettre en œuvre pour le maintien d'une filière animale.

En collaboration avec la SAFER et le Conseil Départemental, la ville maintiendra la réflexion sur la gestion des terres incultes.

C. VALORISATION DES FRICHES URBAINES

Force est de constater que sur le territoire les friches urbaines existent. Sur la durée du mandat, une stratégie d'optimisation devra être engagée. En effet, la création d'activité nécessite le pourvoi à une réflexion pour la création d'aires de stationnement ou d'activité micro économique (exemple eco box). Cela permettrait de générer des espaces de proximité sur les sites accueillant des manifestations régulières dans les quartiers de Fayard, du centre-ville, de ravine creuse...

D. COMMERCE ET CENTRE-VILLE

a) NPNRU

Inscrit en quartier prioritaire de la politique de la Ville, en quartier d'intérêt national du Nouveau Programme National de renouvellement urbain (NPNRU), dans le plan national Action Cœur de Ville (ACV), le quartier du Centre-ville cumule les dysfonctionnements sociaux, économiques et urbains.

La rénovation urbaine du Centre-ville est l'une des priorités d'intervention pour changer l'image et renouveler l'attractivité de Saint-André.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée avec l'ANRU et les partenaires locaux et nationaux, porte sur un programme d'investissement de plus de 130 millions d'euros, dont la moitié est porté par la Ville. Les points clés du programme sont :

- La rénovation de 977 logements sociaux de la SHLMR et de la SIDR
- La rénovation des voies et cheminements dans le cadre d'un nouveau plan de circulation et de stationnement
- L'aménagement de 4 Ha de places et parcs publics
- L'aménagement du TCSP et de son pôle d'échange par la CIREST

Orientations Budgétaires 2023

- La transformation des 2 sites leviers du renouvellement urbain : le Carré Eglise et l'îlot Grande Place

L'année 2022 a été marquée par une amplification de la mise en œuvre opérationnelle :

- Un renforcement de l'équipe projet avec le recrutement d'un chargé de travaux et d'un chargé de mission Gestion Urbaine de Proximité.
- La réalisation des travaux des opérations suivantes :
 - La 2^{ème} tranche du Carré Eglise avec la rénovation du marché couvert
 - Le Square Victoria
 - Le Parc Lacaussade
- La poursuite des études jusqu'à l'attribution des marchés de travaux des avenues Bourbon et ile de France, la venelle des amoureux, la rue Repond et la rue Payet, ainsi que la place du 2 décembre.
- Le démarrage des études des opérations :
 - Réhabilitation de l'école des frères
 - Parking silo du lycée
 - Démolition de la salle des fêtes et du bâtiment commercial vacant
- Les acquisitions des lots de la résidence centre commercial en vue de sa démolition
- La consultation de promoteurs pour le projet d'immobilier commercial de l'îlot de la Grande place
- La poursuite des procédures réglementaires ZAC, DUP, Modif PLU, ...
- Le montage des dossiers de demande de financement FEDER, REACT UE, CIREST pour réduire la participation financière de la Ville,
- L'accompagnement des projets des bailleurs sociaux de résidentialisation et de réhabilitation du parc locatif social : Victoria (SHLMR), CYPRES (SIDR), Centre-ville (SHLMR), Salanganes (SIDR), Station et l'arrivée (SHLMR)
- La poursuite de la démarche de gestion urbaine de proximité autour des thèmes de :
 - La concertation
 - L'animation
 - L'entretien
 - La sécurité
 - L'insertion

L'année 2023 a pour objectif de poursuivre la dynamique de transformation et de mise en chantier du programme opérationnel :

- La livraison des travaux du parc Lacaussade, du square Victoria et de la tranche 2 Carré Eglise - marché couvert
- La réalisation des travaux des opérations :
 - Avenues Bourbon et ile de France, la venelle des amoureux, la rue Repond et la rue Payet, ainsi que la place du 2 décembre.
 - Réhabilitation de l'école des frères
 - Ilot Grande Place
 - La destruction de la salle des fêtes et de l'ex Leader Price va laisser place à une emprise foncière de plus de 7000m² situés en plein coeur de la ville. Ce nouvel ensemble commercial s'intègre au projet Ilot Grande Place. La future infrastructure sera portée par le privé dans le cadre d'un appel à projets qui est en cours.

L'Ilot Grande Place est une grande place végétalisée et accueillante qui permettra à la collectivité de proposer de l'évènementiel, de tenir le marché forain et des opérations sur un espace moderne, piétonnisé et sécurisé.

- La réalisation des études des opérations :

- Parking silo du lycée
- Rue de la Gare
- Réhabilitation de l'église
- La poursuite des acquisitions des lots de la résidence centre commercial en vue de sa démolition
- La conclusion du contrat de cession foncière avec le promoteur pour le projet d'immobilier commercial de l'îlot de la Grande place
- La poursuite des procédures réglementaires ZAC, DUP, Modif PLU, ...
- Le montage des dossiers de demande de financement FEDER, REACT UE, CIREST pour réduire la participation financière de la Ville,
- L'accompagnement des projets des bailleurs sociaux de résidentialisation et de réhabilitation du parc locatif social : Victoria (SHLMR), CYPRES (SIDR), Centre-ville (SHLMR), Salanganes (SIDR), Station et l'arrivée (SHLMR)
- La poursuite de la démarche de gestion urbaine de proximité autour des thèmes de :
 - La concertation
 - L'animation
 - L'entretien
 - La sécurité
 - L'insertion

b) POURSUITE DES TRAVAUX EN LIEN AVEC LES PROJETS DU NPNRU

- Lancement de l'appel à projet FISAC visant à accompagner la modernisation des commerces du centre-ville
- Organisation de la commission d'indemnisation amiable pour pallier aux baisses de chiffres d'affaires induits par les travaux de voiries du centre-ville
- Lancement de l'appel à projet marché couvert
- Délocalisation du marché forain en prévision des démolitions impactant la place de la liberté
- Promotion de l'îlot Grande Place par la recherche de locomotives commerciales.

E. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Participation aux travaux de la CIREST et de l'OTI sur la professionnalisation des acteurs touristiques et sur l'amélioration de la signalétique sur la commune de Saint-André.
- Accompagnement des porteurs de projets
- Lancement d'une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation – conception - construction d'une maison de la pêche sur le secteur de la rivière du mât les bas.

F. ANIMATIONS ECONOMIQUES

- Organisation de rencontres professionnelles (forums / formations)
- Permanence de la Chambre de Métiers Mobile
- Organisation de marchés de nuits et autres animations commerciales
- Ouverture de commerces de proximité sur le secteur de Bras des Chevrettes

G. ZONES D'ACTIVITES

- Participation aux travaux de révision du PLU dans la perspective de favoriser la création de nouvelles zones d'activités.

Orientations Budgétaires 2023

- En lien avec la CIREST, mise en œuvre des travaux de modernisation des zones artisanales chemin Maunier et Ravine Creuse.
- Requalification des zones Cocoteraie et Andropolis en tenant compte du nouveau schéma directeur.
- Accompagnement des projets sur les secteurs :
 - Espace Martin Valliamé (MAVA)
 - Bois Rouge
 - Colosse
 - Chemin Lefaguyes (fonciers situés près des zones commerciales et près du cimetière)
 - Chemin Ravine Creuse
 - La Cressonnière
 - Jouvancourt

IV. SAINT ANDRE UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITE

Par la mise en place de politiques de proximité, la Commune marque sa volonté d'être au plus proche des préoccupations des citoyens, d'être à leur écoute tout en veillant à promouvoir une action publique plus efficace et à aboutir à des transformations profondes des services publics et des territoires.

L'organisation des actions pour améliorer le quotidien des habitants de la Commune passera par une proximité spatiale et engendrera une nouvelle forme de l'intervention. Cette transition poussera à concevoir un nouveau modèle de développement local et de l'action des acteurs en faveur d'un objectif commun, celui de faire de la proximité. Cette territorialisation des ressources sera construite de concert entre les habitants, les associations, les collectivités et organismes partenaires. Ce qui permettra de définir des actions au profit d'un meilleur « *vivre ensemble* ».

A. VERS DES SERVICES PUBLICS PLUS MODERNES

La Commune souhaite continuer son action de modernisation et de transformation des services au public. La mise en place d'une démarche de proximité qui permet d'identifier les besoins prioritaires de la population en tenant compte de la diversité des modes de vie ainsi que des situations sociales et géographiques a permis de définir un projet de transformation des services publics plus accessibles et adaptés.

Il a été constaté que des difficultés rencontrées par les administrés sont liés à l'accès aux services, et aux droits, mais également l'accès aux informations du quotidien tels que trouver les services ou obtenir un rendez-vous.

Ainsi, la collectivité développera de nouveaux services publics pour tous les Saint-Andréens afin de réduire les inégalités territoriales et sociales.

Les services considérés comme essentiels aux évolutions des modes de vie, attentes et pratiques de notre population seront renforcés et développés selon les principes suivants :

- Qualité de Service (accueil de l'utilisateur, accompagnement)
- Information et Communication (sur l'existence et modalités d'accès aux services)
- Présence du service et des services (densité des services-relai et suivi des demandes)
- Disponibilité du service (temps et facilités d'accès)

L'intervention de la Collectivité sera centrée sur l'accès au numérique des administrés dans le cadre :

- ✓ d'un déploiement d'une couverture numérique de proximité,
- ✓ d'un développement des points d'accès au numérique ;

Ces actions favoriseront la qualité de services en ligne et leurs promotions.



La mise en place de services publics itinérants permettra de minimiser le déplacement des populations et complètera l'activité des guichets de services aux publics « Maison Des Services, Espace Jeunesse, Espace Handicap » qui sera un lieu multi pôles d'échanges et d'accompagnement dans les droits des administrés. La Maison des Services vise à renforcer la relation citoyenne de la collectivité avec ses administrés. Elle permettra de mettre à disposition différents espaces réunis au sein d'un même lieu avec pour but de :

- Renseigner et orienter les personnes pour une meilleure prise en charge par les organismes tiers ;

Orientations Budgétaires 2023

- Mettre en lien les administrés et les animations municipales et associatives ;
- Planifier des permanences à la demande des administrés ;
- Organiser des évènements.

L'espace d'accueil général regroupera 4 espaces spécifiques :

- Un espace jeunesse ;
- Un espace famille ;
- Un espace sénior, handicap et aidant ;
- Un espace santé.

Un autre objectif de l'année 2023 sera de consolider l'offre de service public de proximité tout en favorisant l'attractivité des espaces transformés : Mairies de Proximité et Maison France Services.

Le développement de ces équipements passera par une meilleure coordination partenariale ce qui favorisera l'organisation de permanences ou de relai dans le but d'améliorer la prise en charge des demandes des administrés. Ainsi, la diversification de l'offre de services aux publics s'organisera sur la base des besoins des habitants recensés auprès des équipes de proximité lors de leurs passages mais par le biais des conseils de citoyens.

Un regard spécifique sur les populations les plus fragiles sera porté et sera central à notre politique basée sur l'accueil inconditionnel de proximité face à des dispositifs souvent complexes, à la multiplicité des acteurs et à l'accroissement de la demande sociale, il nous apparaît nécessaire de rendre plus lisibles et accessibles le premier accueil et de mieux coordonner et structurer les réponses apportées aux personnes.

De manière opérationnelle, ce plan d'actions se déclinera notamment par les actions suivantes :

➤ *Améliorer l'accueil, l'information et l'accompagnement des usagers*

En 2023, un réaménagement du hall de la Mairie avec une signalétique plus visible pour l'identification des espaces agencés et du guichet d'accueil de la mairie, permettra d'offrir aux usagers de meilleures conditions d'accueil.

L'organisation du service Etat Civil sera également optimisée afin de maintenir le niveau de service public existant tout en favorisant une planification de l'accueil sur rendez-vous pour les dossiers nécessitant une instruction plus approfondie. L'objectif visé sera de fluidifier et de réduire les délais d'attente des usagers.

De plus, afin de permettre une meilleure information sur les procédures liées aux démarches administratives, des supports de communication adaptés et destinés au public, (notices d'information, liste des pièces à produire.. etc) seront créés et mis à disposition des usagers au niveau du guichet d'accueil de la mairie centrale mais également dans l'ensemble des mairies de proximité de la Ville ainsi que sur le site internet de la Ville.

Un nouvel agencement des bureaux de l'Etat Civil permettra également une meilleure prise en charge des publics en fonction de leur demande.

Une attention particulière sera également portée sur l'accueil téléphonique par l'acquisition d'un équipement adapté avec plus de fonctionnalités permettant d'optimiser la gestion et l'analyse des flux d'appels.

Il s'agira :

- D'organiser en interne la formalisation des procédures et supports sur la circulation et la centralisation de l'information,

Orientations Budgétaires 2023

- D'élaborer une charte d'accueil des usagers, qui encadrera les relations et formalisera les engagements respectifs de la collectivité et des publics accueillis,
- D'accompagner au travers la mise en place d'un plan de formation, la professionnalisation des agents d'accueil pour permettre leur montée en compétence.

➤ *Offrir une qualité et offre de services au plus près des territoires*

Afin de permettre à l'ensemble des saint-andréens d'avoir un service de proximité plus efficace et réactif, avec une qualité de traitement équivalente et uniformisée, une déconcentration progressive des services offerts en mairie centrale en matière d'Etat civil et de démarches administratives sera réalisée sur l'ensemble du territoire au travers l'élargissement des services des mairies de proximité.

Pour ce faire, un travail interne sera réalisé pour formaliser les procédures et les supports d'information en vue d'harmoniser les pratiques et de garantir l'accessibilité d'une même information et de service à tout citoyen dans un souci d'équité.

L'e-administration sera également soutenue par la mise en place d'un portail citoyen permettant l'élargissement des télé-services offerts aux usagers. Ces derniers pourront ainsi avoir la possibilité de prendre leurs rendez-vous et/ou de formuler en fonction de leur besoin leur demande en ligne directement sur le portail internet de la Ville.

LE LANCEMENT DE L'APPLICATION MOBILE « VILLE DE SAINT-ANDRÉ 974 »

L'application « Ville de Saint-André 974 a vocation à proposer une nouvelle interface de communication entre la collectivité et les administrés. Il était nécessaire en 2023 pour la 5^{ème} commune du Département de proposer une application moderne. En effet, il est comptabilisé plus de 30 000 abonnés sur la page Facebook de la ville. L'objectif est donc aujourd'hui de toucher un public encore plus large et utilisateur des smartphones.



Les fonctionnalités :

- * Actualités de la Ville / Agenda * Démarches administratives
- * Infos pratiques (travaux, transport etc.)
- * Signalement des problèmes aux services
- * Carte interactive de la Ville
- * Notifications * Informations scolaires
- * Contacts

➤ *Renforcer l'offre de services en matière funéraire*

L'accompagnement dans le cadre d'un décès, constitue un service incontournable dans la vie de tout citoyen. En 2023, la municipalité entend donc renforcer son offre de services en matière funéraire par :

- Le lancement de la procédure de reprise de concessions abandonnées afin d'apporter une réponse à la pénurie de concession
- La mise en fonctionnement de la Chambre funéraire afin d'offrir aux usagers un espace de recueillement adapté,
- La mise en place d'un guichet d'accompagnement dans le deuil, qui se concrétisera par la création d'un espace spécifique dédié aux familles endeuillées, au sein duquel elles pourront bénéficier des

informations et de l'accompagnement administratif et logistique nécessaire pour la réalisation des démarches liées à la préparation des obsèques.

- L'équipement matériel et l'accompagnement à la formation des agents du service afin de leur permettre l'exercice de leur mission dans les meilleures conditions.

B. VERS UNE POLITIQUE PLUS INCLUSIVE

Même si une baisse de la délinquance a été constaté sur Saint André depuis ces dernières années, certaines atteintes à la tranquillité publique impactent la qualité du vivre ensemble et accentuent le ressenti d'insécurité des habitants. Ainsi, la Commune conduira une politique de sécurité et de prévention de la délinquance qui s'attachera à lutter contre la délinquance réelle mais aussi portera son intervention sur la qualité de vie dans les espaces publics et privés.

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance permettra d'organiser un partenariat actif et permanent entre les institutions et les organismes publics et privés qui sont en mesure d'apporter une contribution à la sécurité des citoyens. Cette stratégie regroupera l'ensemble des actions et dispositifs inscrits dans le cadre du CLSPD pour prévenir les faits de délinquance et lutter contre l'insécurité sur le territoire communal notamment sur :

- La lutte et la prévention des addictions
- La protection et la prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs
- La lutte contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

Soucieuse de répondre aux besoins des habitants, la ville souhaite faire de la population un acteur de la prévention de la délinquance et décliner les actions à partir des réalités du terrain. Et c'est grâce aux instances partenariales, telles les cellules de veilles mensuelles, que les partenaires échangeront sur les faits et situations préoccupantes ce qui permettra une réactivité dans les interventions et la définition d'actions coordonnées.

La Commune développera l'animation, sur le territoire et jouera un rôle actif de proximité dans champs d'action qui sont la médiation, l'application le respect des règles, et la prévention et la lutte contre les incivilités et les troubles à la tranquillité publique.

De plus des actions autour d'une approche individualisée induira une communication fluide entre l'ensemble des acteurs de la prévention de la délinquance et aboutira à la mise en œuvre de suivis individualisés comme prévue par la stratégie nationale de prévention de la délinquance définis au sein de groupes d'acteurs du suivi. Pour prévenir les violences, les actions de prévention seront couplées à la médiation sociale mais également d'autres solutions telles que la vidéo protection.

Par le biais du fonds interministériel de prévention de la délinquance, différentes actions seront subventionnées.

La Commune portera le projet de création d'un guichet d'accompagnement spécifique aux droits et à la justice. Cet espace facilitera le repérage des services regroupés en point d'accès de justice et de droits.

Les actions de sécurisation des établissements scolaires seront renforcées. Les actions de prévention routière seront définies par programme et seront adaptées à tous les publics : des plus jeunes aux seniors. Les supports pédagogiques seront renouvelés et plus modernes.

Les enfants et les jeunes seront prioritairement les plus touchés dans le but d'une meilleure appropriation et apprentissage des règles de vie et du respect du vivre ensemble. Les jeunes seront au cœur du projet communal d'insertion.

Orientations Budgétaires 2023

Dans la continuité des grandes actions menées par le Gouvernement pour promouvoir la formation de la jeunesse, la Commune investira les quartiers pour sensibiliser plus efficacement aux mesures de lutte contre le chômage. L'action des services se portera sur l'amélioration du repérage des publics invisibles et d'aller vers eux. Des actions autour du développement de parcours de chaque jeune ou chaque demandeur d'emploi.

De plus, l'accent sera mis sur le recueil des offres en insertion professionnelle visant à favoriser l'embauche. De nouveaux partenariats permettront d'améliorer la préparation à l'entrée dans la vie active et de rapprocher avec les entreprises.

La Commune actionnera des obligations de recrutement notamment dans le cadre de la mise en place de clause d'insertion sociales. Au-delà de la mise au travail, l'insertion professionnelle passe également par une insertion sociale. L'accompagnement global fera partie des mesures prises par la collectivité.

Par le biais du service économique de la Ville et des organismes tels le pôle emploi, la direction de l'insertion travaillera à l'employabilité des Saint-Andréens en donnant la formation au profil recherché sur le marché du travail local.

Des initiatives seront portées pour favoriser la réinsertion des mineurs et des majeurs. Des projets en cours de définition avec les établissements scolaires et la mission locale permettront la mise en place de projets de lutte contre le décrochage scolaire. Différents partenaires sur le territoire, permettront de tisser autour de ces jeunes une toile d'opportunités vers des dispositifs relais dans le but d'éviter l'exclusion du jeune. L'insertion des chômeurs représente une préoccupation majeure de la collectivité. A ce titre, il s'agira de déployer le dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée" (TZCLD) sur le territoire.

C'est un outil supplémentaire pour apporter une réponse concrète aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

C. TENDRE VERS PLUS DE COHESION DES TERRITOIRES

Afin de promouvoir un développement harmonieux sur l'ensemble de son territoire, la Commune renforce sa présence territoriale. Elle vise, en particulier, à réduire l'écart entre les niveaux de développement des divers quartiers qui la composent. Une attention particulière est accordée aux zones non prioritaires politiques de la ville depuis 2022, des quartiers où s'opère une transition de développement et qui souffrent de retards.

Le renforcement de la cohésion sociale et territoriale est l'un des principaux objectifs de la collectivité. Celle-ci consacrera une part importante de ses activités et de son budget à la réalisation de ces objectifs en recourant à la mobilisation des moyens locaux, des collectivités et organismes tels que la CAF et le Département qui joueront un rôle très actif dans le renforcement de ces moyens. Ces derniers permettront de financer le développement des projets de proximité et l'amélioration des infrastructures existantes et transformées.

Ce budget de la proximité reposera sur un instrument de solidarité financière, et sera moteur d'un développement durable et inclusif.

Ainsi cette politique de cohésion cherche à répondre aux nouveaux enjeux auxquels doivent faire face les différents territoires de la commune avec comme principales mesures destinées à prévenir les ruptures sociales et administratives tout en participant à l'égalité des chances.

C'est dans ce sens que le Contrat de Ville 2015-2020 avait fait l'objet d'une prorogation jusqu'en 2022 et prorogé d'une nouvelle année supplémentaire. Ainsi, le contrat de Saint André commencé en 2014, s'achèvera donc en 2023 et sera ponctué de :

- De diagnostic territorial et thématique

Orientations Budgétaires 2023

- D'orientations stratégiques et programme d'action cadre
- De projets de territoire.

Le Contrat de Ville continuera à se décliner autour d'actions de préservation de la vie locale qui s'appuie sur l'accès à une offre de services (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée avec cette volonté de voir :

- Des quartiers qui participent, chacun à leur niveau, au développement de l'inclusion des habitants
- Une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts ;

La Ville veillera à sa pérennisation, au maintien et à l'extension de la zone prioritaire Politique de la Ville.

À Saint André, près d'un habitant sur quatre vit en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), et les autres quartiers cumulent aussi de nombreuses problématiques socio-économiques qui les placent parmi les plus pauvres de La Réunion.

Le déploiement de cette nouvelle démarche de proximité vise ainsi une prise en compte globale territoriale et se base également sur les financements Politique de la Ville, de la collectivité et du droit commun.

Dans le cadre de la mobilisation des dispositifs de droits communs et des dispositifs connexes à la Politique de la Ville tels que le Contrat Local de Santé, le Programme de Réussite Éducative et le Contrat Local de Sécurité de la Prévention de la délinquance..., seront articulés afin d'être cohérent sur l'action de la commune et des opérateurs à l'échelle des quatre quartiers prioritaires politiques de la Ville et des autres secteurs.

Cette démarche facilitera la mise en synergie des moyens d'actions et la gestion partenariale ainsi que le renforcement des moyens non couverts par la collectivité.

Dans une démarche volontariste, la Commune participera à des projets et des actions visant l'implication, l'engagement des citoyens dans la vie locale.

Le soutien au développement des actions visant l'engagement citoyen seront avant tout des actions au quotidien :

- Susciter les initiatives et favoriser les rencontres entre habitants.
- Participer à la création et à l'animation d'activités et événements citoyens en particulier la Journée citoyenne prévue le 13 mai 2023.
- Créer et développer du lien avec les habitants et le tissu associatif.
- Préparer et animer des ateliers de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté pour tous les publics.
- Contribuer à la communication liée aux actions

Une contribution au financement d'initiatives locales favorisera une implication des habitants dans le développement de leurs quartiers.

Cette démarche participative sera accompagnée par des équipes de proximité et organisée en comités citoyens.

Les associations aussi constituent un maillon important de l'action publique dans les quartiers de la ville. L'objectif de la Collectivité en 2023 sera d'aider ces acteurs essentiels à se structurer et à essaimer par :

- Le renforcement de l'ingénierie territoriale dédiée au développement des projets associatifs ;
- L'optimisation du processus de subventionnement et la pérennisation des financements

Orientations Budgétaires 2023

- L'offre de ressources et de soutien décliné en offre de formation, d'accompagnement et d'espaces dédiés à ces temps.

Un autre axe fort du développement des politiques de proximité sera d'inscrire l'action de redynamisation des quartiers dans une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants notamment par une modernisation des services publics et communication de proximité renforcée :

- Transformation des pôles de services en Mairies de Proximité
- Evolution des CASE en Maison pour Tous
- L'amélioration du cadre de vie par une réflexion portée avec les habitants quant aux habitudes de vie et d'usage des espaces de proximité.

Une attention particulière sera portée sur divers logiques et projets telle l'attribution des logements sociaux dont l'effet a été de concentrer, des populations en état de précarité ou de pauvreté.

L'objectif sera de définir une politique urbaine globale qui allie les grands projets urbains, la réhabilitation du bâti en y ajoutant de petites infrastructures de proximité.

Des actions développées de concert avec le droit commun et conduisant à une action transversale au sein de la collectivité doit faire émerger sur nos territoires de nouveaux projets en une politique publique adaptée aux réalités dans territoires et mobilisant tous les moyens disponibles.